



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

**Bundesamt für Raumentwicklung ARE**  
**Office fédéral du développement territorial ARE**  
**Ufficio federale dello sviluppo territoriale ARE**  
**Uffizi federal da svilup dal territori ARE**



**LA SUISSE SUR LA VOIE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**POINTS DE REPÈRES**

## **Impressum**

### **Editeur**

Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD)  
c/o Office fédéral du développement territorial (ARE)  
Section Développement durable  
CH-3003 Berne

### **Auteurs**

1<sup>re</sup> édition 2007

Regula Bärtschi, Doris Angst, Pietro Cattaneo, Anne DuPasquier, Nathalie Gigon,  
Christine Richard, Daniel Wachter, Office fédéral du développement territorial (ARE)  
Avec la collaboration d'Aurélie Massin et d'Andrea Meier

2<sup>e</sup> édition revue et corrigée 2012

Christine Richard et Daniel Wachter, Office fédéral du développement territorial  
(ARE)

### **Rédaction**

Stéphane Cuennet, 1700 Fribourg

### **Traduction**

Marie-Claude Brulhardt, St-Martin, Chantal Bonny, 8706 Meilen

### **Graphisme**

Desk Design, 3032 Hinterkappelen

Desk Design, 3032 Hinterkappelen (photos page de titre, page 4, 59)

Keystone (photos pages 8, 14, 47)

Henri Leuzinger, 4310 Rheinfelden (photos pages 24, 30, 36, 44, 50)

Imprimé sur du papier 100 % recyclé

### **Production**

Rudolf Menzi, Etat-major de l'information, ARE

### **Citation**

Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD) 2012:  
La Suisse sur la voie du développement durable – Points de repères, Berne

### **Distribution:**

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne

[www.publicationsfederales.admin.ch](http://www.publicationsfederales.admin.ch)

No d'art. 812.054.f

En version électronique: [www.are.admin.ch](http://www.are.admin.ch)

Avril 2012 2000 860287412

## AVANT-PROPOS

---

Depuis la Conférence sur l'environnement et le développement en 1992, à Rio de Janeiro, le terme de développement durable a fait son chemin: il est aujourd'hui sur toutes les lèvres. Mais en règle générale, le concept qui sous-tend cette expression demeure encore assez mal connu. Il est donc nécessaire d'encourager le dialogue dans la politique et avec les acteurs de l'économie, de la formation et de la société civile et de continuer à dire l'importance du développement durable.

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 («Rio+20») a pour objectif de réitérer, à l'échelle internationale, l'engagement politique en faveur du développement durable. Deux thèmes seront traités en priorité: d'une part, la mise en place d'une «économie verte» dans le contexte du développement durable et de la réduction de la pauvreté et, d'autre part, le cadre institutionnel du développement durable.

La «Décennie mondiale pour l'éducation en vue du développement durable» (DEDD), qui court de 2005 à 2014, poursuit un objectif de plus: intégrer le concept de développement durable à tous les niveaux du système de formation. Entrent dans ce cadre l'éducation formelle acquise durant la scolarité obligatoire et dans l'enseignement supérieur ainsi que le vaste champ de la formation informelle comprenant entre autres des cours de formation continue, des séminaires ou des colloques. La DEDD doit jeter les bases d'une société durable.

Cette publication fournit une vue d'ensemble du concept de développement durable et en expose sa mise en œuvre en Suisse. Elle sert à la fois de fil directeur et de guide pratique pour se repérer dans cet univers complexe. Des liens Internet conduisent les lecteurs qui le souhaitent vers des informations thématiques plus détaillées. Le but est de permettre à toutes les personnes concernées d'avoir voix au chapitre et de contribuer à un développement durable de leur milieu de vie.

Ce guide pratique est destiné à tous ceux qui s'intéressent professionnellement ou personnellement au développement durable et souhaitent disposer d'un rapide aperçu de ses principaux éléments.

Maria Lezzi

Directrice de l'Office fédéral du développement territorial (ARE)

## SOMMAIRE

<b>Perspectives et enjeux</b>	4
À l'échelle mondiale	4
En Suisse	6
<b>Qu'entend-on par «développement durable»?</b>	8
Concept de base	8
Développement durable: l'interprétation de la Suisse	10
<b>Le contexte international</b>	14
Jalons historiques du développement durable	14
Documents de référence pour le développement durable	18
Acteurs importants au niveau international	22
<b>La politique de la Suisse</b>	24
Stratégie du Conseil fédéral pour le développement durable	25
<b>Acteurs et institutions au niveau fédéral</b>	30
L'Office fédéral du développement territorial (ARE)	30
Le Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD)	31
Le Forum du développement durable	35
Dialogue développement durable Suisse	35
<b>Le développement durable dans les cantons et les communes</b>	36
Démarches locales de développement durable	36
S'engager dans une démarche de développement durable	38
La situation en Suisse	40
La Confédération soutient les acteurs locaux	42
<b>Economie privée</b>	44
Produits et processus durables	44
Normes et standards	44
<b>Education</b>	47

<b>Mesurer et évaluer le développement durable</b>	50
Systèmes d'indicateurs	50
Evaluation de la durabilité	55
<b>La Suisse est-elle sur la bonne voie?</b>	59
Il reste beaucoup à faire	60
<b>Annexes</b>	66
Abréviations	66
Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (Déclaration de Rio)	68
Principes du système d'indicateurs MONET pour le monitoring du développement durable en Suisse (version abrégée)	73
Bibliographie	78



### À L'ÉCHELLE MONDIALE

#### POPULATION ET SOCIÉTÉ

La population mondiale s'élèvera à quelque 9,6 milliards d'êtres humains d'ici à 2050. La plupart d'entre eux vivront dans les mégalo-poles des pays en développement. En raison de la croissance démographique globale, de la persistance des disparités économiques entre pays riches et pays pauvres mais aussi des guerres et des changements dus à l'environnement (changement climatique), le nombre des migrants potentiels va continuer à s'accroître lui aussi. La lutte contre la pauvreté se poursuit également: entre 1990 et 2005, la part des personnes dans les pays en développement qui disposent de moins d'un dollar par jour pour survivre a pu être ramenée de 46 à 27 %. Compte tenu de l'augmentation de la population, le nombre des personnes très pauvres n'a diminué guère. En outre, la répartition des richesses devient de plus en plus inégale: le fossé se creuse entre personnes extrêmement riches et personnes extrêmement pauvres.

#### ÉCONOMIE

La concurrence entre les sites économiques s'intensifie. En Europe, la crise de la dette et de l'euro a révélé au grand jour de profonds déficits structurels, ce qui pèse encore plus fortement sur la compétitivité. L'Etat national perd de son influence, tandis que s'accroissent l'importance et le pouvoir des groupes multinationaux et des institutions économiques internationales comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Fonds monétaire international (FMI) ou la Banque mondiale. La division internationale du travail ne cesse de s'accroître. Des pays économiquement forts se transforment en «sociétés du savoir»: leur prospérité

repose sur l'accumulation de connaissances et le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. La production industrielle, en revanche, est progressivement transférée vers les pays émergents et les pays en développement.

## **RESSOURCES NATURELLES**

A l'échelle mondiale, le XXI<sup>e</sup> siècle doit faire face à de graves problèmes écologiques: les changements climatiques et l'augmentation des catastrophes naturelles, le manque d'eau douce, les menaces pesant sur la diversité des espèces, des mers et des côtes polluées, l'importante perte de terres cultivables. S'y ajoutent les risques chimiques, génétiques et nucléaires liés aux changements de nos modes de production et de nos habitudes de consommation. En raison des exigences grandissantes en matière de consommation dans les pays du Nord mais aussi dans les pays en forte croissance comme la Chine ou l'Inde, l'exploitation des ressources naturelles est soumise à une pression de plus en plus forte. Les changements climatiques illustrent de manière éloquente l'urgence de la situation: selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) de l'ONU, les émissions de gaz à effet de serre dans le monde devraient être réduites, d'ici à 2050, de 50 % par rapport à leur niveau de 1990 pour limiter la hausse des températures à 2°C et éviter des répercussions catastrophiques pour l'être humain. Un effort beaucoup plus grand est demandé aux pays développés (une réduction des émissions de gaz à effet de serre comprise entre 80 % et 95 % d'ici à 2050). D'après les estimations du GIEC, nous n'avons plus que jusqu'en 2020 pour agir si nous voulons éviter que les changements climatiques aient des conséquences irréversibles et incommensurables.

5

## **CONCLUSION**

En ce XXI<sup>e</sup> siècle qui avance, il s'avère indispensable et urgent de mettre notre planète sur la voie du développement durable.

## EN SUISSE

### POPULATION ET SOCIÉTÉ

Le défi auquel la Suisse est confrontée sur le plan démographique réside tant dans la croissance que dans le vieillissement de la population. Si l'on compte aujourd'hui 33 retraités pour 100 personnes actives, il y aura environ 61 seniors pour 100 actifs en 2050. Les réformes du système des assurances sociales vont peser sur les rapports entre les générations. Le vieillissement et l'accroissement de la population auront également des répercussions dans d'autres domaines comme le marché du travail, la mobilité et l'habitat. Compte tenu de la politique suisse en matière de migrations, on peut supposer qu'à l'avenir aussi ce seront principalement des personnes des pays de l'Union européenne qui viendront s'installer en Suisse. Mais l'immigration en provenance d'autres pays va probablement persister. La politique d'intégration conservera de ce fait une importance majeure.

6

En raison de la pression croissante de la concurrence, les personnes peu qualifiées ou défavorisées sur d'autres plans ont de plus en plus de difficultés à répondre aux exigences du monde du travail. L'intégration des jeunes qui ne bénéficient que d'un faible niveau de formation va revêtir de plus en plus d'importance. Sont particulièrement touchés par la pauvreté les chômeurs de longue durée, les personnes actives à bas revenus (les travailleurs pauvres), les familles monoparentales et les familles nombreuses.

### ÉCONOMIE

En Suisse, la Confédération, les cantons et les communes s'emploient à créer un cadre général plus favorable à la croissance économique afin de maintenir le niveau de prospérité matérielle, ce qui tend à prêter les autres dimensions du développement durable. La hausse de la pression concurrentielle atteint les domaines jusqu'ici gérés par l'Etat, comme la poste, les chemins de fer, les télécommunications, l'approvisionnement en électricité et en eau ou le système de santé. Des institutions sociales telles que la prévoyance vieillesse obligatoire ou l'instruction publique sont réformées, des mécanismes organisationnels assurant un équilibre social sont remis en cause par l'encouragement de solutions individuelles.

## **RESSOURCES NATURELLES**

En Suisse, les régions de montagne en particulier sont exposées aux effets du changement climatique. On s'attend à une aggravation des catastrophes naturelles qui pourraient menacer les infrastructures régionales. Selon diverses prévisions, le réchauffement de la planète va faire disparaître une grande partie des glaciers suisses dans les 50 prochaines années. Il devrait également avoir des répercussions négatives sur l'alimentation en eau et la force hydraulique (production d'électricité). La restructuration de l'approvisionnement énergétique après la décision du Conseil fédéral et du Parlement de sortir du nucléaire et le développement subséquent des énergies renouvelables mettront la nature et le paysage fortement à contribution. De même, la diversité des espèces en Suisse est menacée en raison de l'occupation intensive des espaces naturels par l'agriculture, les installations d'infrastructure et d'autres constructions.

## **LA POSITION DE LA SUISSE DANS LE MONDE**

La Suisse est l'un des pays les plus globalisés du monde. En conséquence, les problèmes qui se posent à l'échelle planétaire revêtent une importance croissante pour la Suisse. Simultanément, les défis nationaux doivent de plus en plus être résolus dans un cadre international. La Suisse gagne un franc sur deux à l'étranger et gère presque un tiers du patrimoine placé à l'étranger dans le monde. Avec son niveau de production et de consommation, elle utilise en outre près de trois fois plus de ressources naturelles qu'elle n'en dispose elle-même. Une telle interdépendance induit une forte responsabilité en matière de développement durable global.

## QU'ENTEND-ON PAR «DÉVELOPPEMENT DURABLE» ?



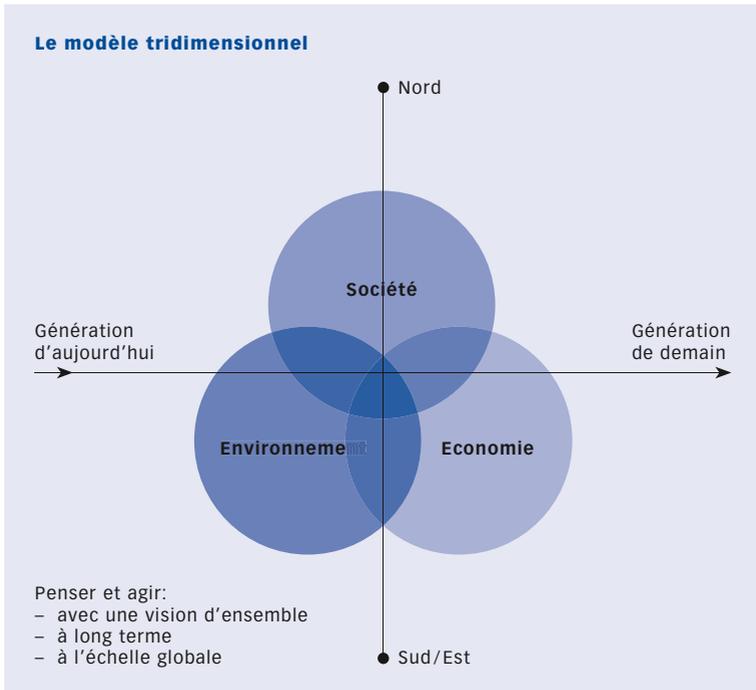
### CONCEPT DE BASE

#### LA DÉFINITION DE LA COMMISSION BRUNDTLAND

En 1987, la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement («Commission Brundtland») a adopté la définition suivante du développement durable:

«Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de répondre à leurs propres besoins».

Depuis le Sommet de Rio en 1992, le concept de développement durable a rencontré un large écho. Deux idées fondamentales sont essentielles pour comprendre ce dont il s'agit: la notion de besoins élémentaires de tous les êtres humains et celle de limites de capacité de l'écosystème global.



9

Le concept de développement durable est souvent représenté par trois cercles illustrant les dimensions qualitatives que sont l'environnement, l'économie et la société. Celles-ci sont situées sur l'axe temporel et sur l'axe nord-sud. Ce mode de représentation met en évidence les principes suivants:

- **Vision d'ensemble de l'environnement, de l'économie et de la société:**

Les processus économiques, sociaux et écologiques sont interdépendants et s'influencent réciproquement. Les acteurs publics et privés ne doivent pas agir de manière isolée et unilatérale mais prendre en compte les interactions entre les trois volets du développement.

- **Solidarité avec les générations futures:**

La consommation excessive de ressources et d'espace vital, tout comme la persistance de l'endettement, restreignent les possibilités de développement des générations à venir. Le développement n'est durable que s'il prend en considération les besoins des générations futures et ne les compromet pas (solidarité intergénérationnelle).

- **Solidarité au sein de la génération actuelle:**

Un développement stable de la planète à long terme n'est possible que si tous les êtres humains se voient concéder le même droit d'utiliser les ressources disponibles (solidarité intragénérationnelle).

Le modèle tridimensionnel est une représentation simplifiée du développement durable. Les questions culturelles et institutionnelles jouent aussi un rôle important pour intégrer et mettre en œuvre les changements nécessaires sur le plan politique.

10

Les notions «d'économie verte» et de «croissance verte» qui sont apparues au cours de ces dernières années mettent en lumière quelques-unes des facettes du développement durable, telles que l'exploitation rationnelle des ressources et l'efficacité énergétique. Elles s'intéressent à des problématiques charnières entre économie et environnement, mais aussi à certains aspects sociaux. Si elles couvrent des éléments importants du développement durable, elles ne remplacent toutefois pas celui-ci.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE: L'INTERPRÉTATION DE LA SUISSE**

### **LES QUINZE CRITÈRES DU CONSEIL FÉDÉRAL**

Dans sa «Stratégie pour le développement durable», le Conseil fédéral formule pour la Suisse quinze critères de durabilité qui découlent des trois piliers du développement durable. Ces critères relativement généraux sont développés plus en détail dans divers projets, par exemple dans les 45 principes MONET (voir p. 73) ou dans les 35 secteurs thématiques du «Cercle Indicateurs» (voir p.53).

**Les quinze critères de durabilité de la «Stratégie pour le développement durable» («Critères du Conseil fédéral»)**

Environnement	Economie	Société
Préserver les espaces naturels et la diversité des espèces	Maintenir les revenus et l'emploi, les faire croître en fonction des besoins et en veillant à ce que leur répartition sociale et territoriale soit équitable	Protéger et favoriser la santé et la sécurité des personnes au sens le plus large
Maintenir la consommation de ressources naturelles au-dessous du niveau de régénération ou de production naturelle	Au minimum maintenir le capital de production basé sur le capital social et humain et le faire croître en termes qualitatifs	Garantir la formation et donc le développement, l'épanouissement et l'identité des individus
Maintenir la consommation de ressources non renouvelables au-dessous du potentiel de développement de ressources renouvelables	Améliorer la compétitivité et la capacité d'innovation de l'économie	Encourager la culture ainsi que le maintien et le développement de valeurs et de ressources sociales au sens du capital social
Abaisser à un niveau inoffensif l'émission de substances polluantes dans l'environnement naturel et nocives pour les humains	Influer sur l'économie en premier lieu par des mécanismes de marché (prix), compte tenu des facteurs de rareté déterminants et des coûts externes	Garantir des droits identiques et la sécurité juridique pour tous, en particulier l'égalité entre femmes et hommes, l'égalité des droits ou la protection des minorités ainsi que la reconnaissance des droits humains
Réduire les effets de catastrophes écologiques et ne s'exposer à des risques d'accident que lorsque le sinistre le plus grave possible ne provoque pas de dommages persistant au-delà d'une génération	Ne pas gérer les fonds publics au détriment des générations futures	Favoriser la solidarité au sein de chaque génération, entre les générations et globalement

### **«DURABILITÉ FAIBLE PLUS»**

L'approche du stock de capital vient compléter le modèle tridimensionnel et constitue une autre référence pour la politique suisse de développement durable. On part de l'idée qu'il existe trois stocks de capital: l'environnement, l'économie et la société. Le capital de durabilité se constitue de la somme des trois stocks de capital:

$$\text{C Durabilité} = \text{C Environnement} + \text{C Economie} + \text{C Société}$$

Les notions de «durabilité forte» et de «durabilité faible» renvoient à la question de l'interchangeabilité des stocks de capital: la durabilité forte exige que chacun des trois stocks soit au minimum conservé à long terme, tandis que la durabilité faible ne pose cette condition que pour l'ensemble du capital Durabilité. En d'autres termes, elle autorise par exemple la diminution du capital environnemental si celle-ci est «compensée» par une augmentation du capital économique ou social.

12

Le Conseil fédéral adopte une position médiane entre développement durable fort et faible, une position que les milieux scientifiques qualifient aussi de «durabilité faible plus». Cette approche admet une interchangeabilité limitée entre les stocks de capital pour autant que les seuils critiques pour chacun des stocks ne soient pas dépassés. Les seuils tels que les normes environnementales touchant à la santé (pollution de l'air) ou la garantie du respect des droits humains sont des exigences minimales non négociables.

### **GÉRER LES CONFLITS D'OBJECTIFS**

Le développement durable n'est pas un concept forcément harmonieux. Des conflits d'objectifs peuvent apparaître entre les impératifs économiques, sociaux et écologiques. Le défi consiste alors à coordonner les objectifs et les intérêts partiellement contradictoires des trois aspects du développement durable afin de parvenir à les concilier. Les conflits doivent être réglés dans le cadre de processus équitables et démocratiques, aux niveaux international et local. La mission politique commune consiste par conséquent à rechercher des possibilités d'optimisation et des synergies en vue de maîtriser les conflits d'objectifs entre et dans les dimensions du développement durable.

Il convient d'observer les règles suivantes:

- Les décisions doivent être prises de manière à ce qu'à moyen et long terme aucune dimension du développement durable ne soit systématiquement désavantagée au profit des autres domaines.
  - Lors de la coordination des intérêts environnementaux, économiques et écologiques, les exigences minimales non négociables doivent être respectées dans les trois domaines.
  - Il faut veiller à ce que l'application de la stratégie nationale n'implique pas de déplacement des charges polluantes et des problèmes sociaux vers l'étranger.
- ▶ [www.are.admin.ch/developpementdurable](http://www.are.admin.ch/developpementdurable)  
> Définition du développement durable
  - ▶ [www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/00260/02008/index.html?lang=fr](http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/00260/02008/index.html?lang=fr)



### JALONS HISTORIQUES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

#### 1972: «LES LIMITES DE LA CROISSANCE»

L'origine du débat sur le développement durable remonte au rapport du Club de Rome intitulé «Les limites de la croissance». Ce document part du principe qu'une croissance illimitée de certains paramètres physiques n'est pas possible dans le système fini qu'est la planète Terre.

14

#### 1972: CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT HUMAIN, STOCKHOLM

La conférence en arrive à la conclusion que l'amélioration des conditions de vie à long terme dépend de la préservation des bases naturelles de la vie. La déclaration adoptée peut être considérée comme le premier fondement de la politique qui sera qualifiée par la suite de «développement durable».

#### 1987: RAPPORT BRUNDTLAND

Selon le rapport «Our Common Future» de la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland), les problèmes environnementaux qui affectent notre planète sont principalement dus à la grande pauvreté qui règne dans le Sud et aux modes de production et de consommation non durables pratiqués dans le Nord. Le document exige une stratégie qui permette de conjuguer développement et environnement. La notion de «développement durable» est définie selon l'acceptation actuelle.

### 1992: CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT, RIO DE JANEIRO

La diffusion de l'idée et du terme de développement durable y acquiert une portée mondiale. La protection de l'environnement et le développement aussi bien social qu'économique sont considérés comme étant d'importance égale. Les Etats sont appelés pour la première fois à élaborer des stratégies de développement durable. La conférence aboutit à l'adoption de trois accords principaux non contraignants du point de vue du droit international (Agenda 21, Déclaration de Rio, Déclaration de principes relatifs aux forêts) et de deux conventions juridiquement contraignantes (Convention-cadre sur les changements climatiques, Convention sur la diversité biologique).

### 1994: CHARTE D'AALBORG

Cette charte est adoptée par les participants à la Conférence européenne des villes durables d'Aalborg (Danemark). Elle constitue une concrétisation des Agendas 21 au niveau local. Les villes et les communes signataires de la charte s'engagent à entamer un processus d'Agenda 21 et à élaborer un programme d'action pour un développement durable. Dix ans plus tard, cette vision du développement durable des villes et des communes est consolidée par la signature des «Engagements d'Aalborg».

15

### 1997: CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES RIO+5, NEW YORK

Rares sont les progrès depuis 1992. L'injustice sociale et la pauvreté ont continué à augmenter, de même que les émissions de gaz à effet de serre et la production de substances toxiques et de déchets solides. Un programme de travail pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 dans les cinq années à venir est adopté. Les premières stratégies nationales de développement durable, dont celle de la Suisse, sont présentées.

### 2000: OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT (OMD)

L'Assemblée plénière des Nations Unies arrête huit objectifs mesurables qui doivent être atteints à l'horizon 2015: réduire l'extrême pauvreté et la faim, assurer l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, combattre le sida, le paludisme et d'autres maladies,

assurer un environnement durable et mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

#### 2001: STRATÉGIE DE L'UNION EUROPÉENNE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil de l'Union européenne y souligne expressément que la croissance économique ne doit pas provoquer une augmentation similaire de la consommation de ressources. La stratégie, qui a été renouvelée en 2006, met l'accent sur les principes suivants pour guider les politiques de l'Union européenne: promotion et protection des droits fondamentaux; équité entre les générations et à l'intérieur de celles-ci; maintien d'une société ouverte et démocratique; participation des citoyens, des entreprises et des partenaires sociaux; cohérence et intégration des politiques; utilisation des meilleures connaissances disponibles; application du principe de précaution et du principe du pollueur-payeur.

16

#### 2001: ÉVALUATION DES ÉCOSYSTEMES POUR LE MILLÉNAIRE

Dans une vaste étude connue sous le nom de «Millennium Ecosystem Assessment» (MA), les Nations Unies ont fait évaluer systématiquement l'état de 24 écosystèmes essentiels de la planète. Le rapport publié en 2005 dresse un bilan inquiétant de la santé de la Terre: 60 % des écosystèmes étudiés (15 sur 24) se trouvent dans un état de dégradation avancée.

#### 2002: SOMMET MONDIAL DE L'ONU POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, JOHANNESBURG

L'équité sociale, le dialogue interculturel, la santé et le développement sont les thèmes centraux de ce sommet. Les participants réitèrent leur engagement en faveur de l'Agenda 21, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ainsi que des Objectifs du Millénaire pour le développement. La communauté internationale adopte une «déclaration politique» comportant des obligations et des propositions de mise en œuvre du développement durable ainsi que le «Plan d'application de Johannesburg», un texte non contraignant du point de vue juridique. Des initiatives de partenariats entre l'économie, les organisations non gouvernementales, la société civile et les gouvernements doivent aider à atteindre les buts fixés.

#### 2005: SOMMET MONDIAL DE L'ONU M+5, NEW YORK

L'examen des résultats intermédiaires obtenus par la communauté internationale sur la voie des Objectifs du Millénaire amène à clarifier les priorités du développement durable. Les tâches premières sont la lutte contre la pauvreté, la paix et la sécurité ainsi que le respect des droits humains. Ces tâches exigent un renforcement de la gouvernance mondiale, c'est-à-dire des réformes institutionnelles au sein de l'ONU.

#### 2005: DÉCLARATION DE PARIS SUR L'EFFICACITÉ DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Plus de 90 Etats s'engagent à accroître l'efficacité de la coopération au développement, en se fondant sur des critères communs, dans les domaines suivants: prise de conscience et responsabilisation des gouvernements des pays bénéficiaires quant à leurs propres capacités de développement, harmonisation des pratiques des donateurs, alignement sur des objectifs fixés en commun et présentation de résultats mesurables.

#### 2005: DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION EN VUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 2005-2014

Compte tenu du rôle décisif de l'éducation pour la sensibilisation aux principes de durabilité dans les activités humaines, l'ONU inaugure une Décennie mondiale pour l'éducation en vue du développement durable. Le pilotage et la coordination de cette décennie ont été confiés à l'Organisation pour l'éducation, la science, la culture et la communication (UNESCO).

#### 2011: STRATÉGIE DE L'OCDE POUR UNE «CROISSANCE VERTE»

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a développé le concept de «croissance verte». La Stratégie pour une croissance verte, adoptée par le Conseil de l'OCDE au niveau des ministres, émet des recommandations à l'intention des Etats membres sur les instruments politiques qu'ils peuvent mettre en place pour accélérer la croissance économique tout en utilisant les ressources plus efficacement. Cela passe par exemple par l'introduction du principe de la vérité des coûts écologiques ou une promotion ciblée de l'innovation.

### 2011: INITIATIVE POUR UNE ÉCONOMIE VERTE DU PNUE

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) poursuit une approche similaire depuis 2008 à travers son «Initiative pour une économie verte», qui met l'accent sur des investissements publics et privés dans des modes de production respectueux de l'environnement. En plus de protéger l'environnement, ces investissements doivent aussi encourager l'emploi et aider à combattre la pauvreté.

### 2012: CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE («RIO+20»)

Une Conférence des Nations Unies sur le développement durable se tient à Rio de Janeiro, vingt ans après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Elle a pour objectif de réitérer l'engagement politique en faveur du développement durable. Ce rendez-vous sera l'occasion de dresser le bilan de la mise en œuvre du programme d'action pour le développement durable et de dégager des perspectives pour l'avenir. Deux thèmes seront traités en priorité: la mise en place d'une «économie verte» dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et le cadre institutionnel pour le développement durable.

## DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### DÉCLARATION DE RIO SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT (DÉCLARATION DE RIO), 1992

La Déclaration de Rio énumère 27 principes directeurs qui sont aussi considérés comme la loi fondamentale du développement durable. Elle proclame pour l'essentiel que le progrès économique n'est possible à long terme qu'en relation avec la protection de l'environnement et la solidarité sociale. Pour ce faire, les Etats doivent établir un partenariat mondial sur une base nouvelle et équitable en y associant les gouvernements, les peuples et les secteurs clés de la société. Pour protéger l'environnement, ils doivent conclure des accords internationaux. La Déclaration de Rio fixe notamment les principes suivants:

- Priorité accordée à l'élimination de la pauvreté et aux besoins dans les pays en développement (principes 5 et 6)

- Principe des responsabilités communes mais différenciées, qui exige notamment des pays industrialisés des efforts particuliers en vue de maîtriser les défis qui se posent en matière de développement durable (principe 7)
- Accentuation des interactions positives entre un système économique international ouvert et non discriminant et le développement durable (principe 12)
- Principe de précaution, qui exige des Etats qu'ils appliquent des mesures en faveur de l'environnement même s'il n'existe pas toujours de certitude scientifique absolue (principe 15)
- Principe du pollueur-payeur, qui veut que les auteurs de dégâts causés à l'environnement assument les coûts qui en découlent (principe 16)

► [voir annexe](#)

### **AGENDA 21, 1992**

L'Agenda 21 est, avec la Déclaration de Rio, l'accord essentiel conclu lors du Sommet de la Terre de Rio. Il s'agit d'un programme d'action global pour tous les domaines du développement durable. Il a été conçu pour être mis en œuvre au niveau des Etats nationaux, mais tous les autres échelons politico-institutionnels sont également appelés à œuvrer dans le sens de ces objectifs. Le chapitre 28 du document enjoint les collectivités locales à établir leur propre programme de développement durable, car de nombreux problèmes doivent être résolus à l'échelle locale.

La Déclaration de Rio et l'Agenda 21 sont des déclarations d'intentions signées et n'ont pas force de loi.

## **L'Agenda 21 comprend 40 chapitres:**

1. Préambule à l'Agenda 21
2. Coopération internationale
3. Lutte contre la pauvreté
4. Modification des modes de consommation
5. Dynamique démographique et durabilité
6. Protection et promotion de la santé
7. Promotion d'un modèle viable d'établissements humains
8. Intégration de l'environnement et du développement dans le processus de prise de décisions
9. Protection de l'atmosphère
10. Conception intégrée de la planification et de la gestion des terres
11. Lutte contre le déboisement
12. Lutte contre la désertification et la sécheresse
13. Mise en valeur durable des montagnes
14. Promotion d'un développement agricole et rural durable
15. Préservation de la diversité biologique
16. Gestion écologiquement rationnelle des biotechniques
17. Protection des océans et de toutes les mers
18. Protection des ressources en eau douce et de leur qualité
19. Gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques toxiques
20. Gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux
21. Gestion écologiquement rationnelle des déchets solides
22. Gestion sûre et écologiquement rationnelle des déchets radioactifs
23. Préambule aux chapitres sur le renforcement du partenariat
24. Action mondiale en faveur de la participation des femmes à un développement durable et équitable
25. Rôle des enfants et des jeunes dans la promotion d'un développement durable
26. Reconnaissance et renforcement du rôle des populations autochtones et de leurs communautés
27. Renforcement du rôle des organisations non gouvernementales
28. Initiatives des collectivités locales à l'appui d'Agenda 21
29. Renforcement du rôle des travailleurs et de leurs syndicats

30. Renforcement du rôle du commerce et de l'industrie
31. Communauté scientifique et technique
32. Renforcement du rôle des agriculteurs
33. Ressources et mécanismes financiers
34. Transfert de techniques écologiquement rationnelles
35. La science au service d'un développement durable
36. Promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation
37. Mécanismes nationaux et coopération internationale
38. Arrangements institutionnels internationaux
39. Instruments et mécanismes juridiques internationaux
40. L'information pour la prise de décisions

► [www.un.org/esa/sustdev/documents/agenda21/french/action0.htm](http://www.un.org/esa/sustdev/documents/agenda21/french/action0.htm)

### **PLAN D'APPLICATION DE JOHANNESBURG (JOHANNESBURG PLAN OF IMPLEMENTATION, JPOI), 2002**

Ce plan d'application juridiquement non contraignant réaffirme les lignes de force de l'Agenda 21 et définit un programme exhaustif pour la suite de leurs mises en œuvre. Il contient les onze chapitres suivants:

- I. Introduction
- II. Elimination de la pauvreté
- III. Modification des modes de consommation et de production non durables
- IV. Protection et gestion des ressources naturelles qui sont à la base du développement économique et social
- V. Le développement durable à l'ère de la mondialisation
- VI. Santé et développement durable
- VII. Développement durable des petits Etats insulaires en développement
- VIII. Développement durable pour l'Afrique
- IX. Autres initiatives régionales
- X. Moyens de mise en œuvre
- XI. Cadre institutionnel pour le développement durable

► [www.un.org/esa/sustdev/documents/WSSD\\_POI\\_PD/English/POIToc.htm](http://www.un.org/esa/sustdev/documents/WSSD_POI_PD/English/POIToc.htm)

### LES ENGAGEMENTS D'AALBORG, 2004

La Charte d'Aalborg, signée désormais par plus de 2500 villes, communes et régions d'Europe, consiste en une déclaration d'intention concernant la promotion du développement durable au niveau local. Les «Engagements d'Aalborg», adoptés dix ans plus tard, définissent en détail les objectifs à poursuivre. Ils sont structurés en dix chapitres:

1. Gouvernance (recours accru à la démocratie participative dans les processus décisionnels)
2. Gestion locale vers la durabilité
3. Protection et préservation des biens naturels communs
4. Consommation responsable et choix de style de vie
5. Planification et conception urbaines durables
6. Mobilité améliorée, trafic limité
7. Actions locales pour la santé
8. Economie locale vivante, durable et respectueuse de l'environnement
9. Equité sociale et justice
10. Reconnaissance de la responsabilité globale (du local au global)

► [www.aalborgplus10.dk](http://www.aalborgplus10.dk)

### ACTEURS IMPORTANTS AU NIVEAU INTERNATIONAL

L'**Organisation des Nations Unies** (ONU) est l'initiatrice principale du développement durable au niveau international. Les accords et les conventions conclus sous son égide constituent un cadre de référence pour tous les processus de durabilité engagés dans le monde. Différents programmes et organes des Nations Unies sont impliqués dans le développement durable: le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), dont le siège est à Nairobi (Kenya), l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Genève, ainsi que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à New York. Il faut également mentionner la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD), qui a accompagné et supervisé jusqu'à présent les étapes de mise en œuvre des Agendas

21 et du Plan d'application de Johannesburg. Rio+20 décidera des adaptations éventuelles.

- ▶ [www.un.org/fr/development/desa/index.html](http://www.un.org/fr/development/desa/index.html)

L'**Organisation mondiale du commerce** (OMC), dont le siège principal est à Genève, soutient la libéralisation du commerce international. L'objectif est de favoriser le libre-échange dans le monde entier. Du point de vue du développement durable, les avantages et inconvénients du libre-échange peuvent être divisés en deux catégories: l'impact sur le développement des pays pauvres et la lutte contre la pauvreté, d'une part, et les relations entre commerce et environnement, d'autre part.

- ▶ [www.wto.org/indexfr.htm](http://www.wto.org/indexfr.htm)

L'**Organisation de coopération et de développement économiques** (OCDE), dont le siège est à Paris, est une actrice importante du domaine du développement durable. Les bases scientifiques qu'elle fournit et les recommandations qu'elle formule favorisent le dialogue politique entre les pays membres, y compris dans le domaine du développement durable. Dans sa Stratégie pour une croissance verte de 2011, l'OCDE a présenté des instruments visant à intégrer des objectifs écologiques dans la politique économique. Les instruments proposés sont notamment fondés sur le marché. Son programme de travail dans le domaine du développement durable comprend des thèmes tels que la réduction des subventions qui nuisent à l'environnement, le renforcement des instruments économiques (taxes environnementales, notamment), le découplage de la croissance économique et de la dégradation de l'environnement ainsi que l'utilisation durable des ressources.

- ▶ [www.oecd.org](http://www.oecd.org) > Topics > Sustainable development

Au sein de l'**Union européenne** (UE), le développement durable est un objectif général qui doit être intégré dans toutes les politiques et mesures ainsi que dans leur mise en œuvre. L'Union européenne recommande aux Etats membres de développer leurs propres stratégies de développement durable. La plupart d'entre eux ont jusqu'ici répondu à cet appel. Un intense échange d'informations et d'expériences a lieu dans le cadre du Réseau européen pour le développement durable (European Sustainable Development Network, ESDN). La Suisse y participe de plein droit.

- ▶ [www.sd-network.eu](http://www.sd-network.eu)



En ratifiant les documents finaux de la Conférence de Rio de 1992, la Suisse s'est engagée à élaborer et à mettre en œuvre une politique de développement durable. Au lendemain de la conférence, le Conseil fédéral a institué le Comité interdépartemental de Rio (CI-Rio), transformé par la suite en Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD). Quelque 30 services fédéraux y coordonnent leurs efforts en vue de promouvoir le développement durable.

Avec la révision de la Constitution fédérale en 1999, la Suisse s'est dotée de dispositions relatives au développement durable au plan constitutionnel. Cet ancrage fait du développement durable une tâche obligatoire pour la Confédération et les cantons. Il n'existe toutefois pas encore de législation d'exécution au niveau fédéral qui concrétise ces obligations. Les dispositions constitutionnelles ont plutôt une fonction de principes directeurs, qui doivent inspirer l'action politique.

### Articles de la Constitution fédérale ayant trait au développement durable

#### Art. 2 **But**

<sup>2</sup> Elle (la Confédération) favorise la prospérité commune, le développement durable, la cohésion interne et la diversité culturelle du pays.

<sup>4</sup> Elle s'engage en faveur de la conservation durable des ressources naturelles et en faveur d'un ordre international juste et pacifique.

#### **Art. 54 Affaires étrangères**

<sup>2</sup> La Confédération s'attache à préserver l'indépendance et la prospérité de la Suisse; elle contribue notamment à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté ainsi qu'à promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles.

#### **Art. 73 Développement durable**

La Confédération et les cantons œuvrent à l'établissement d'un équilibre durable entre la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, et son utilisation par l'être humain.

## **STRATÉGIE DU CONSEIL FÉDÉRAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **LA SITUATION DE RÉFÉRENCE ET LE MANDAT**

Le Conseil fédéral a très rapidement exécuté le mandat de l'Agenda 21 consistant à établir des stratégies nationales pour le développement durable. Dans la perspective de la commémoration du 5e anniversaire de Rio, le Conseil fédéral avait adopté en 1997 une première stratégie, intitulée «Développement durable en Suisse». La deuxième, de 2002, avait été élaborée en prévision du sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg. La troisième Stratégie pour le développement durable, adoptée au début de 2008, l'avait été non pas sous une impulsion externe, internationale, mais pour la nouvelle législature. En 2009, le Conseil fédéral a déclaré que la Stratégie pour le développement durable serait considérée formellement comme une stratégie partielle du Programme de législature. Avec sa Stratégie 2012–2015, le Conseil fédéral réitère son engagement en faveur du développement durable à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 à Rio de Janeiro («Rio+20»).

## 5 LIGNES DIRECTRICES

Le Conseil fédéral concrétise la conception suisse du développement durable au moyen des lignes directrices suivantes:

### 1. **Se responsabiliser face à l'avenir**

Les besoins des générations actuelles ne doivent pas être satisfaits au détriment des générations futures.

### 2. **Prendre en compte les trois dimensions du développement durable de manière équilibrée**

La politique poursuit les trois objectifs que sont la «responsabilité écologique», la «capacité économique» et la «solidarité sociale» de manière globale, elle cherche à les optimiser et gère les conflits d'objectifs restants avec équité.

### 3. **Intégrer le développement durable dans tous les domaines politiques**

Le développement durable doit être intégré dans toutes les politiques sectorielles de manière globale, c'est-à-dire sous ses trois aspects.

### 4. **Accroître la coordination entre les domaines politiques et améliorer la cohérence**

La mise en œuvre de la stratégie de développement durable est un processus transversal qui dépasse les limites des départements et des services.

### 5. **Atteindre un développement durable par le partenariat**

La Confédération, les cantons, les villes et les communes, mais aussi les acteurs du secteur privé et de la société civile, sont intégrés dans la politique du développement durable.

## DÉFIS-CLÉS

Pour appliquer les lignes directrices mentionnées ci-dessus, la Stratégie pour le développement durable contient un plan d'action qui englobe toute une série de domaines d'intervention et de mesures. Ce plan d'action montre comment le Conseil fédéral entend atteindre les objectifs de développement durable.

### 1. CLIMAT ET DANGERS NATURELS

Pour la Suisse, les changements climatiques signifient de fortes précipitations et, partant, des crues et des glissements de terrains, des vagues de chaleur et des périodes de sécheresse. Il est nécessaire non seulement de réduire les émissions, mais aussi de développer des mesures d'adaptation ciblées en vue de maîtriser les conséquences des changements climatiques.

### 2. ÉNERGIE

La consommation d'énergie peut être qualifiée de durable lorsque les besoins de l'économie et de la société peuvent être satisfaits par une utilisation rationnelle et économe de l'énergie, avec une consommation de ressources sensiblement réduite et en recourant autant que possible à des sources d'énergie renouvelables.

27

### 3. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE

Les processus territoriaux revêtent une grande importance pour le développement durable: l'aménagement du territoire doit garantir à la fois des conditions adéquates pour l'économie, des infrastructures performantes, une utilisation patrimonieuse du sol et la protection des bases naturelles de la vie.

### 4. ÉCONOMIE, PRODUCTION ET CONSOMMATION

Il convient de poursuivre les efforts visant à améliorer la compétitivité de la Suisse et d'approfondir en même temps la discussion sur l'orientation plus durable de la politique économique. Du point de vue de la solidarité sociale, il faut accorder la priorité aux infrastructures de base. Des incitations et des conditions-cadres appropriées peuvent fournir des impulsions en vue de leur modernisation sur une base écologique.

## 5. EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES

La croissance reste trop dépendante de la consommation de ressources. Le capital naturel est mis de plus en plus sous pression par les processus de développement et de modernisation de l'économie, des transports, de la technologie et du tourisme. Le climat, la biodiversité, les eaux, le sol et l'air doivent être protégés en priorité.

## 6. COHÉSION SOCIALE, DÉMOGRAPHIE ET MIGRATION

De nombreux facteurs menacent la cohésion sociale. L'Etat doit créer des conditions-cadres favorables à l'égalité des chances, à la participation à la vie sociale et à l'épanouissement culturel. Un renforcement de la coordination de la politique sociale peut contribuer à endiguer des phénomènes tels que la répartition inégale des revenus, la pauvreté, la peur des conséquences possibles de la migration – régulière ou irrégulière – et l'évolution des modèles familiaux.

28

## 7. ÉTAT DE SANTÉ DE LA POPULATION

L'amélioration du bien-être physique et psychique est un élément important de la qualité de vie de la population. Ce bien-être dépend dans une large mesure de la situation environnementale. L'évolution des coûts dans le domaine de la santé constitue une charge et un facteur de risque pour le développement économique.

## 8. DÉFIS PLANÉTAIRES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ENVIRONNEMENT

Le développement durable est confronté au défi de l'accroissement des inégalités économiques et sociales à l'échelle mondiale et des nouvelles dépendances entre le Nord et le Sud, qui s'accompagnent souvent d'une consommation excessive de ressources. La communauté internationale doit imposer le principe de causalité (pollueur-payeur) et fixer des normes d'équité intergénérationnelle. Pour relever les défis en matière de développement et d'environnement, il faut un accès équitable aux ressources sociales, naturelles et économiques, des conditions cadre favorables aux innovations qui encouragent le développement durable à l'échelle planétaire et une modification du comportement de tous les acteurs.

## 9. FINANCES PUBLIQUES

Des finances publiques saines offrent une marge de manœuvre flexible pour remplir les tâches de l'Etat. L'appropriation de la prospérité par la génération actuelle, c'est-à-dire le report à plus tard de coûts imputables au présent, est indésirable et doit être évitée. Inciter à une consommation plus modérée des ressources permet d'axer davantage la politique financière sur le développement durable.

## 10. FORMATION, RECHERCHE ET INNOVATION

Le savoir est indispensable pour résister au durcissement de la concurrence internationale. Il est également important pour comprendre les relations entre société, politique, économie et environnement naturel. Dans le domaine de la formation, de la recherche et de la technologie, cela exige donc une qualité supérieure de la formation, une plus grande ouverture au monde, un accroissement des compétences interculturelles et un apprentissage tout au long de la vie.

- ▶ [www.are.admin.ch/sdd](http://www.are.admin.ch/sdd)

## ACTEURS ET INSTITUTIONS AU NIVEAU FÉDÉRAL



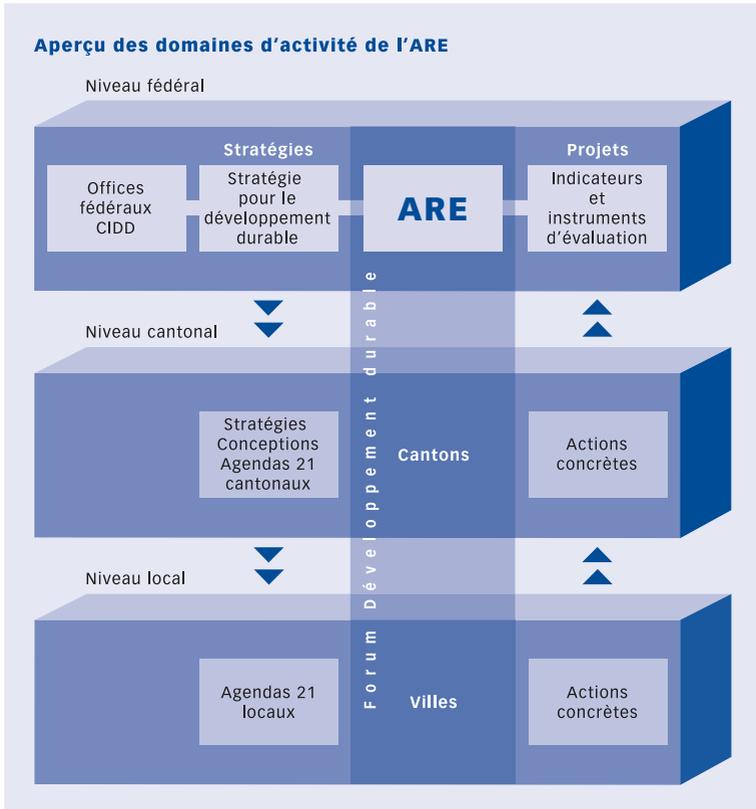
### L'OFFICE FÉDÉRAL DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (ARE)

30

L'ARE est la plate-forme de coordination du développement durable à l'échelon fédéral. Au sein de l'office, c'est la section Développement durable qui constitue le centre de compétences de la Confédération en la matière. Le but est d'intégrer le développement durable comme thème transversal dans toutes les politiques sectorielles.

Outre sa fonction de pilotage dans le domaine du développement durable, l'ARE est également responsable des questions d'organisation du territoire et de transports. Il peut donc exercer une influence directe dans ces deux domaines afin de favoriser le développement durable du pays. Les aspects de durabilité qui concernent des secteurs politiques spécifiques sont toutefois du ressort des unités administratives compétentes de la Confédération.

- [www.are.admin.ch/developpementdurable](http://www.are.admin.ch/developpementdurable)



31

## **LE COMITÉ INTERDÉPARTEMENTAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (CIDD)**

Le CIDD regroupe les services fédéraux qui mettent en œuvre des politiques et exercent des activités ayant un impact sur le développement durable. Environ 30 unités administratives fédérales y sont représentées. Les objectifs principaux du comité résident dans le développement, l'harmonisation et la coordination de la politique de la Confédération en matière de développement durable. Les offices fédéraux de la santé publique (OFSP), de l'agriculture (OFAG), de l'environnement (OFEV) ainsi que la Direction du développement et de la coopération (DDC) consti-

tuent l'organe de direction du CIDD, qui est présidé par l'ARE. L'office qui occupe la vice-présidence tournante assume en même temps la conduite des activités internationales du CIDD, notamment la participation suisse aux instances et aux processus ad hoc des Nations Unies.

## **SÉLECTION D'OFFICES FÉDÉRAUX SIÉGEANT AU CIDD ET ACTIVITÉS QU'ILS DÉPLOIENT EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **OFFICE FÉDÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT (OFEV)**

L'OFEV est le service spécialisé dans la dimension écologique du développement durable. Il s'engage pour la préservation à long terme des bases naturelles de la vie et de la diversité des espèces ainsi que pour la protection de la population contre les nuisances excessives et les dangers naturels. Sa stratégie environnementale repose principalement sur des mécanismes économiques comme le principe du pollueur-payeur, les mesures politiques efficaces et les instruments qui s'inspirent de l'économie de marché.

- ▶ [www.ofev.admin.ch](http://www.ofev.admin.ch)

### **DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION (DDC)**

La DDC est l'agence gouvernementale suisse de la coopération internationale au développement. Elle s'investit en priorité dans la lutte contre la pauvreté à l'échelle mondiale et en faveur de l'égalité des chances. Parmi ses tâches principales figurent la réalisation des Objectifs du Millénaire, la maîtrise des risques de sécurité liés aux crises et aux conflits, la préservation des bases naturelles de la vie et la promotion d'une mondialisation compatible avec le développement.

- ▶ [www.ddc.admin.ch](http://www.ddc.admin.ch)

### **OFFICE FÉDÉRAL DE LA SANTÉ PUBLIQUE (OFSP)**

L'OFSP s'engage pour la promotion de la santé – une exigence essentielle pour le développement durable. Les conditions sociales et environnementales ont une influence directe sur la santé de la population, qui est ainsi étroitement liée aux dimensions économique et écologique du développement durable.

- ▶ [www.ofsp.admin.ch](http://www.ofsp.admin.ch)

### OFFICE FÉDÉRAL DE L'AGRICULTURE (OFAG)

L'OFAG est le centre de compétences de la Confédération en matière de politique agricole. Il défend une agriculture durable, axée sur le marché et sur un développement acceptable du point de vue social. Les conditions générales définies par la politique agricole doivent permettre à l'agriculture de fournir une contribution substantielle à la sécurité d'approvisionnement alimentaire de la population, à la préservation des bases naturelles de la vie, à l'entretien des paysages ruraux et à une occupation décentralisée du territoire.

- ▶ [www.ofag.admin.ch](http://www.ofag.admin.ch)

### OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (OFS)

L'OFS est le service chargé de mesurer le développement durable de la Suisse. Il met à disposition une banque de données contenant des indicateurs de développement durable et participe au développement et à la mise en œuvre des indicateurs de développement durable des villes et des cantons.

- ▶ [www.monet.admin.ch](http://www.monet.admin.ch)

### SECRÉTARIAT D'ÉTAT A L'ÉCONOMIE (SECO)

Le SECO est le centre de compétences de la Confédération en matière de politique économique. Au niveau international, il soutient la coopération économique au développement ainsi que l'intégration durable des pays en développement ou en transition dans l'économie mondiale, notamment en promouvant le commerce équitable et le transfert de technologies écologiques. Au niveau national, il prend en considération les aspects écologiques et sociaux, par exemple dans la stratégie de croissance pour la place touristique suisse ou dans la politique régionale.

- ▶ [www.seco.admin.ch/index.html?lang=fr](http://www.seco.admin.ch/index.html?lang=fr)

### OFFICE FÉDÉRAL DE L'ÉNERGIE (OFEN)

L'OFEN est responsable des questions portant sur l'approvisionnement énergétique et l'utilisation de l'énergie et crée les conditions nécessaires à un approvisionnement énergétique suffisant, stable, économique et durable. Il promeut une utilisation efficace de l'énergie, une augmentation de la part des énergies renouvelables et la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Enfin, il encourage et coordonne la recherche nationale dans le

domaine de l'énergie et soutient la création de nouveaux marchés favorisant l'approvisionnement et l'utilisation durables de l'énergie.

- ▶ [www.bfe.admin.ch](http://www.bfe.admin.ch)
- ▶ [www.suisseenergie.ch](http://www.suisseenergie.ch)

#### OFFICE FÉDÉRAL DU LOGEMENT (OFL)

L'OFL est le service spécialisé dans le domaine de l'habitat durable. Compte tenu de leur forte consommation en matériaux et en énergie et de leur long cycle de vie, les bâtiments et les logements ont une grande influence sur l'être humain et son milieu de vie. Avec son site Internet «Habitat et développement durable», l'OFL enrichit les connaissances à ce sujet.

- ▶ [www.logement-durable.ch](http://www.logement-durable.ch)

#### OFFICE FÉDÉRAL DES CONSTRUCTIONS ET DE LA LOGISTIQUE (OFCL)

L'OFCL est le service d'achat central de la Confédération pour les biens et prestations à usage civil. Les critères de développement durable jouent un rôle important tant dans les constructions que dans tous les autres domaines. Ainsi, 60 % au moins du papier utilisé chaque année est constitué de papier recyclé et une certification écologique internationale est une exigence standard. L'OFCL émet également des recommandations sur les marchés publics et le développement durable et publie tous les deux ans un rapport environnemental dans le cadre du programme RUMBA (gestion des ressources et management environnemental de l'administration fédérale).

- ▶ [www.ofcl.admin.ch](http://www.ofcl.admin.ch) > développement durable
- ▶ [www.rumba.admin.ch/fr/index.htm](http://www.rumba.admin.ch/fr/index.htm)

## **LE FORUM DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

---

Ce forum sert de plate-forme d'échanges pour l'introduction et la mise en œuvre du développement durable au niveau des cantons, des régions, des villes et des communes. Son but est de favoriser les échanges d'expériences et de promouvoir des projets communs. Il vise, en particulier, à susciter des activités découlant de la Stratégie du Conseil fédéral pour le développement durable au niveau des cantons, des régions, des villes et des communes, comme par exemple des stratégies cantonales ou des Agendas 21 locaux.

Le «Forum du développement durable» doit sa création à l'ARE, à la Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) et à l'Union des villes suisses (UVS). L'Association des communes suisses (ACS) a rejoint le Forum en tant que partenaire. La solution de nombreux problèmes passant obligatoirement par la concertation entre les trois niveaux institutionnels de l'Etat, le Forum ouvre ainsi de nouvelles perspectives pour la mise en œuvre du développement durable.

- ▶ [www.aren.admin.ch/forumdd](http://www.aren.admin.ch/forumdd)

## **DIALOGUE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUISSE**

---

Le Dialogue développement durable Suisse offre une plate-forme de mise en réseau et de dialogue politique en Suisse sur le thème du développement durable. Il s'adresse aux représentants des milieux politiques, économiques et scientifiques ainsi qu'aux associations faîtières. Une manifestation annuelle est consacrée à un thème politique ou social d'actualité.

- ▶ [www.aren.admin.ch/dialogue](http://www.aren.admin.ch/dialogue)

# LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES CANTONS ET LES COMMUNES



## DÉMARCHES LOCALES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'échelon des cantons, des régions, des villes et des communes joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre du développement durable. Sur le plan local, la démarche requiert un engagement guidé par le principe «penser globalement, agir localement». Les démarches telles que l'Agenda 21 local ont pour but d'intégrer le concept de développement durable dans les processus politiques existants au niveau local.

36

Les collectivités publiques suisses, qu'elles soient urbaines ou rurales, sont confrontées à d'importants défis: les problèmes tels que le vieillissement de la population, l'intégration des communautés étrangères, les risques liés au changement climatique ou la dispersion des constructions dans le paysage vont s'accroître au cours des prochaines décennies. L'enjeu est de parvenir à maintenir ou à améliorer la qualité de vie à long terme, sans pour autant réduire les potentialités de développement des générations à venir. Il faut donc que les collectivités publiques identifient leurs forces et leurs faiblesses et qu'elles développent des stratégies favorisant des processus durables.

## LE RÔLE DES CANTONS

Selon la Constitution fédérale, œuvrer en faveur du développement durable n'incombe pas seulement à la Confédération mais aussi aux cantons. Dans notre système fédéraliste, la contribution des cantons à la mise en œuvre du développement durable est capitale, car bon nombre de processus importants pour le développement durable sont déterminés au niveau cantonal.

Tous les cantons désignent une instance chargée des questions de développement durable. L'importance et l'ancrage juridique du développement durable ne sont toutefois pas les mêmes et les instruments et approches varient d'un canton à l'autre, tout comme les activités de mise en œuvre. Les cantons disposent notamment des instruments suivants:

- ancrage du développement durable dans la constitution cantonale ou dans la législation générale;
- ancrage du développement durable dans le plan directeur cantonal;
- inscription du développement durable comme thème central dans les directives gouvernementales;
- stratégie cantonale pour le développement durable ou Agenda 21 comme programme d'action;
- ancrage du développement durable dans la gestion politique de la collectivité publique;
- encouragement du développement durable dans les communes;
- utilisation et développement d'instruments pour l'évaluation du développement durable dans les administrations cantonales.

37

Seize cantons sont actuellement engagés dans une démarche officielle de développement durable dans le cadre de stratégies intégrales. Quelques cantons mettent en œuvre le développement durable en dehors de stratégies intégrales au titre de l'Agenda 21 local par le biais de leurs politiques sectorielles, telles que la promotion économique, l'aménagement du territoire, la construction, l'énergie et les marchés publics. Le développement durable devrait bénéficier d'une assise aussi vaste que possible et être pris en compte dès la préparation des projets et des dossiers politiques. Le but est de l'intégrer dans l'agenda politique.

- ▶ [www.are.admin.ch/demarches](http://www.are.admin.ch/demarches)

## **S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le respect des principes fondamentaux du développement durable est essentiel pour sa mise en œuvre. Ces principes découlent des Engagements d'Aalborg et consistent principalement en :

- la prise en compte intégrée des aspects sociaux, écologiques et économiques;
- l'adaptation aux spécificités locales, mais dans une perspective globale;
- une vision à long terme.

### **UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE**

Une démarche de développement durable n'est pas un plan d'action établi une fois pour toutes mais un processus permanent d'apprentissage et d'optimisation. Les étapes principales de cette démarche comprennent notamment :

- l'engagement politique des autorités;
- la mise en place de structures claires et l'attribution des responsabilités;
- la détermination d'objectifs à court, à moyen et à long terme sur la base d'un état des lieux économique, social et environnemental;
- la définition, la réalisation et le contrôle d'un plan d'action cohérent;
- l'évaluation de la démarche et la réalisation d'un nouvel état des lieux.

### **LES FACTEURS DE SUCCÈS**

La réussite d'une démarche de développement durable dépend étroitement de certains facteurs. Il faut en effet :

- concilier des objectifs économiques, sociaux et environnementaux parfois contradictoires ainsi que les conflits d'objectifs qui en résultent;
- mettre en place un fonctionnement transversal et interdisciplinaire, capable de dépasser les cloisonnements entre services administratifs;
- faire participer les acteurs publics, les acteurs privés et la population lors de la mise en œuvre et si possible lors de l'élaboration des projets afin d'obtenir leur adhésion et leur soutien.



## **AVANTAGES D'UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'intégration du développement durable dans l'administration des collectivités publiques permet notamment:

- de doter le canton ou la commune d'une image tournée vers l'avenir, synonyme de qualité de vie, ce qui a aussi des répercussions économiques en favorisant l'installation de nouveaux habitants et l'implantation de nouvelles entreprises;
- d'améliorer le fonctionnement de l'administration en abordant les tâches de manière plus transversale et moins sectorielle. Les différentes politiques gagnent en cohérence et en transparence. Les ressources humaines et financières peuvent être utilisées efficacement, parce que les priorités sont plus claires;
- de mieux communiquer en renforçant la confiance et le dialogue entre les autorités politiques, l'administration et les habitants. Ces derniers ont ainsi la possibilité de s'exprimer également en dehors des élections et des votations.

## **LE DÉVELOPPEMENT DURABLE GRÂCE AU PARTENARIAT**

Le développement durable n'est pas seulement l'affaire des instances étatiques. A côté de la Confédération, des cantons, des communes et des villes, les acteurs sociaux comme les organisations non gouvernementales, les groupements d'intérêts issus des milieux économiques et scientifiques, les syndicats ou les églises sont également appelés à prendre l'initiative, à participer à la discussion et à développer des activités.

La participation de la population est un aspect primordial d'une démarche de développement durable. Elle est relativement simple à réaliser en Suisse, grâce à notre tradition démocratique. Pour qu'un projet participatif réussisse sans créer de frustrations parmi les différents acteurs de la société, il convient au préalable de clarifier les points suivants:

- Les conditions d'un processus participatif sont-elles données?
- Quels sont les objectifs visés?
- Quelles sont les méthodes de participation à employer?
- Quels acteurs faut-il associer?

► [www.equiterre.ch](http://www.equiterre.ch)

## LA SITUATION EN SUISSE

Depuis le début des années 90, un nombre croissant de cantons et de communes s'engage sur la voie du développement durable. A la fin de 2011, seize des 26 cantons disposaient de stratégies et d'instruments en la matière ou publiaient régulièrement des rapports sur le développement durable.

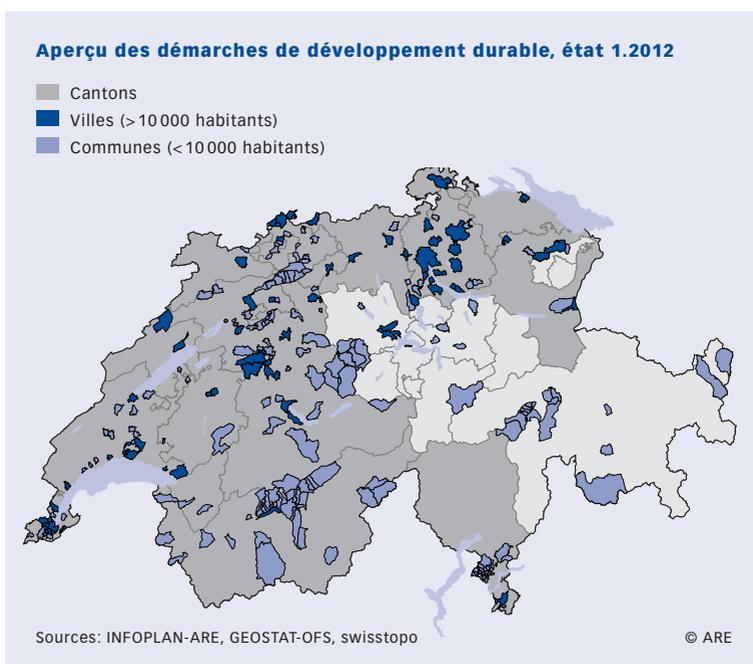
En automne 2011, 218 communes menaient une démarche officielle de développement durable de type Agenda local 21. Plus d'un tiers de la population suisse habite une commune qui s'engage en faveur du développement durable. La majorité vit dans des villes et des agglomérations. Les huit plus grandes villes du pays jouent un rôle majeur dans ce domaine. Les thèmes dominants de ces Agendas 21 locaux sont l'énergie, les transports et la mobilité, l'aménagement du territoire, la communication ainsi que la nature et le paysage.

En milieu rural aussi, le nombre de communes qui ont intégré le développement durable dans la politique communale a plus que doublé depuis 2004. Pour ce qui est de la population, ces communes rurales ne représentent certes que 5,5 % de la population. Compte tenu de la superficie concernée, elles revêtent toutefois une grande importance pour des thèmes tels que le tourisme, l'agriculture, les forêts et le paysage.

De plus en plus de petites communes rurales s'unissent pour entamer ensemble une démarche de développement durable, par exemple dans

le cadre d'un Agenda 21 régional ou de la gestion de parcs d'importance nationale. Les coopérations touchent des domaines tels que l'organisation du territoire, l'agriculture, la valorisation des produits régionaux ou le tourisme durable. Une banque de données nationale actualisée régulièrement répertorie les démarches engagées dans les cantons et les communes.

- ▶ [www.aren.admin.ch/demarches](http://www.aren.admin.ch/demarches)



41

## **ALLIANCE DANS LES ALPES**

En Suisse, 95 communes alpines s'engagent en faveur du développement durable dans le cadre du réseau «Alliance dans les Alpes». Actif dans tout l'arc alpin, ce réseau regroupe plus de 300 communes, de la France à la Slovénie. Il a pour but la mise en œuvre concrète, dans le cadre de divers projets, des objectifs de développement durable définis dans la Convention alpine. Les échanges de savoirs et d'expériences entre les

communes constituent un élément important pour le développement durable au plan communal.

- ▶ [www.alliancealpes.org](http://www.alliancealpes.org)
- ▶ [www.conventionalpine.org](http://www.conventionalpine.org)

### **CITÉS DE L'ÉNERGIE**

L'énergie est un élément décisif du développement durable. La gestion énergétique durable peut être intégrée dans un programme d'action Agenda 21 local. Les communes qui se sont groupées sous le label «Cité de l'énergie» forment un réseau qui, outre ses objectifs en matière d'énergie, contribue à établir des états des lieux et à lancer des démarches de développement durable par le biais de l'outil d'évaluation Facteur 21.

- ▶ [www.citedelenergie.ch](http://www.citedelenergie.ch)

42

«Facteur 21» permet de faire l'état des lieux et de mesurer les activités réalisées et planifiées d'une collectivité publique du point de vue du développement durable. La commune établit un profil de ses forces et de ses faiblesses et formule des propositions d'amélioration, par exemple des thèmes nouveaux qui pourraient être abordés sous l'angle du développement durable ou de nouveaux acteurs qui devraient être associés au processus. Ce bilan, ponctué par une «déclaration de développement durable» de la commune, lui donne la possibilité de lancer une démarche de développement durable et de se fixer des objectifs en la matière. «Facteur 21» a été développé par SuisseEnergie pour les communes sur la base des expériences faites avec le label Cité de l'énergie.

- ▶ [www.citedelenergie.ch/facteur21.php](http://www.citedelenergie.ch/facteur21.php)

## **LA CONFÉDÉRATION SOUTIENT LES ACTEURS LOCAUX**

La Confédération soutient des projets provenant des cantons, des communes et de la population sur un plan financier mais aussi scientifique en fournissant des renseignements sur le développement durable et en accompagnant des projets. Une banque de données contenant des informations sur toutes les démarches cantonales et communales de développement durable peut être consultée sur Internet. On y trouve également une liste de bonnes pratiques dans des domaines tels que les marchés publics, la formation, l'alimentation, la promotion économique

et le tourisme. Le programme «Quartiers durables» des offices fédéraux de l'aménagement du territoire (ARE) et de l'énergie (OFEN) aide les communes à créer des quartiers durables à l'aide de l'outil «Quartiers durables by Sméo».

- ▶ [www.aren.admin.ch/programmeencouragement](http://www.aren.admin.ch/programmeencouragement)
- ▶ [www.aren.admin.ch/bonnespratiques](http://www.aren.admin.ch/bonnespratiques)
- ▶ <http://quartiers-durables.ch>
- ▶ [www.quartiersdurablesbysmeo.ch](http://www.quartiersdurablesbysmeo.ch)



## PRODUITS ET PROCESSUS DURABLES

Les entreprises peuvent promouvoir le développement durable par leurs actions quotidiennes en prenant en considération le surcroît de valeur ajoutée pour la société et l'écologie lors du choix des produits et des modes de production. Un exemple est celui des commerces de détail qui favorisent volontairement la vente de produits issus du commerce équitable. Ces marchandises, qui proviennent de pays en développement ou en transition, ont été produites dans des conditions décentes et leur importation a des effets positifs sur le développement social, économique et écologique dans le pays d'origine.

44

## NORMES ET STANDARDS

Divers standards, normes et réglementations ont été définis dans le secteur privé pour encourager le développement durable. Ils obéissent le plus souvent au principe de l'autorégulation du marché et n'ont donc pas directement force de loi. Citons quelques exemples:

### MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Depuis 1996, la norme ISO 14001 fixe des critères de management environnemental (SME) applicables dans le monde entier. Ceux-ci ont été renouvelés en 2004. L'entreprise qui satisfait à ces exigences et se fait certifier apporte la preuve qu'elle intègre des processus qui réduisent à un minimum les atteintes à l'environnement. Elle accroît ainsi la confiance de sa clientèle, de ses fournisseurs, de ses employés, des autorités, des investisseurs et de la société dans son ensemble. Le système de mana-

gement et d'audit environnemental EMAS de l'Union européenne est une variante plus poussée qui permet également aux entreprises d'évaluer, de communiquer et d'améliorer leurs performances environnementales.

- ▶ [www.iso.org/iso/fr/home.htm?=  
=](http://www.iso.org/iso/fr/home.htm?=)

### **MANAGEMENT SOCIAL**

La norme SA 8000 (Standard for Social Accountability) existe depuis 1998. Elaborée par une organisation non gouvernementale (Council for Economic Priorities), elle doit inciter les entreprises à fonctionner sur un mode socialement responsable. Elle prescrit notamment l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé, l'interdiction de toute discrimination raciale, sexuelle ou religieuse, le droit à la liberté de réunion, à l'organisation syndicale et à des négociations collectives de salaires, ainsi que la garantie de salaires couvrant les besoins vitaux.

- ▶ [www.sa-intl.org](http://www.sa-intl.org)

### **RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE)**

La responsabilité sociétale des entreprises (Corporate Governance, Corporate Social Responsibility) a également son importance pour le développement durable. L'entreprise doit faire preuve de responsabilité envers la société et l'environnement dans sa conduite et son organisation. Dans un sens large, la responsabilité sociétale implique des relations transparentes et loyales envers les autres intéressés (dits «stakeholders»), notamment les employés, les institutions publiques, les bailleurs de fonds, les clients et les fournisseurs. L'Organisation internationale de normalisation a élaboré une norme sur la responsabilité sociétale des entreprises (ISO 26000).

- ▶ [www.iso.org/iso/fr/home.htm?=  
=](http://www.iso.org/iso/fr/home.htm?=)

### **PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES**

Le Pacte mondial de l'ONU (Global Compact, GCO) est une approche qui comprend toutes les dimensions du développement durable à l'échelle mondiale et qui concerne en priorité les grandes multinationales. Ce programme contient dix principes traitant des droits humains, du droit du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Le Pacte mondial repose sur l'auto-déclaration et l'engagement volontaire des entreprises.

- ▶ [www.unglobalcompact.org/Languages/french](http://www.unglobalcompact.org/Languages/french)

## **GLOBAL REPORTING INITIATIVE**

Un nombre croissant d'entreprises adaptent leur communication externe au principe du développement durable: elles publient des comptes rendus qui couvrent les aspects écologique, économique et social. La «Global Reporting Initiative» (GRI) constitue une référence internationale dans ce domaine et propose une grille de critères pour l'établissement d'un rapport de développement durable. Des indicateurs additionnels par branche sont élaborés dans le cadre de «Suppléments sectoriels».

- ▶ [www.globalreporting.org](http://www.globalreporting.org)

## **APPLICATIONS EN SUISSE**

Les entreprises privées suisses figurent parmi les pionnières en matière d'engagement en faveur du développement durable. Le «World Business Council for Sustainable Development» (WBCSD), qui a aujourd'hui son siège à Genève, a ainsi vu le jour en 1991 sur initiative d'un entrepreneur suisse. La Suisse dispose aussi d'organisations économiques tournées vers le marché national, à l'instar des associations «Öbu – Le réseau pour l'économie durable» et swisscleantech, qui œuvrent avec compétence à la promotion des efforts du secteur privé dans le domaine du développement durable. En 2010, la Suisse comptait 2575 entreprises certifiées ISO 14001, pour plus de 250 000 dans le monde entier. La plupart des grandes entreprises du pays ont adhéré au Pacte mondial des Nations Unies. De nombreuses entreprises s'engagent pour des produits et des modes de production durables. Dans le commerce de détail, les grandes entreprises de distribution sont ainsi les principales promotrices de la commercialisation de produits labellisés; simultanément, elles exigent de leurs fournisseurs à l'étranger de respecter de meilleures conditions de travail et, souvent, d'appliquer la norme SA 8000.

- ▶ [www.oebu.ch/fr](http://www.oebu.ch/fr)
- ▶ [www.proofit.ch/fr](http://www.proofit.ch/fr)
- ▶ [www.swisscleantech.ch](http://www.swisscleantech.ch)
- ▶ [www.wbcd.org](http://www.wbcd.org)



L'Agenda 21 et le Plan d'application de Johannesburg insistent sur le rôle central du secteur de l'éducation dans le développement durable. L'éducation joue un rôle décisif dans la promotion de valeurs de durabilité et dans la capacité des êtres humains à aborder les problèmes de développement durable. A tous les niveaux, elle devrait être axée sur le développement durable et favoriser un état d'esprit, des aptitudes et des comportements appropriés, ainsi que qu'un sens éthique des responsabilités.

47

C'est la raison pour laquelle l'ONU a proclamé les années 2005 à 2014 «Décennie mondiale pour l'éducation en vue du développement durable» (DEDD), dont il a confié la gestion à l'UNESCO. La décennie a pour double objectif de faire de l'éducation le fondement d'une société durable et d'intégrer cette thématique à tous les niveaux du système éducatif. Les quatre grands axes définis sont les suivants:

- **Promouvoir et améliorer l'éducation de base** en créant des synergies avec le programme «Education Pour Tous» et la «Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation». L'éducation est considérée comme la condition première et comme le principal moteur de changement pour atteindre un développement durable.
- **Réorienter les programmes d'enseignement vers l'éducation au développement durable** afin de favoriser une approche globale et interdisciplinaire qui tienne compte des particularités culturelles et régionales. L'éducation au développement durable doit si possible être intégrée dans les structures en place. L'essentiel est l'acquisition de connaissances, de compétences, de styles de vie et de valeurs qui permettent de bâtir un monde juste et viable. Thèmes principaux:

les droits humains, les modes de production et de consommation durables, l'égalité entre les sexes, la compréhension interculturelle, l'éducation à la santé, la protection de l'environnement, etc.

- **Sensibiliser au concept de développement durable et développer une conscience sociale systémique**, c'est-à-dire renforcer la compréhension des liens existant entre les différents aspects du développement durable dans la société, ainsi que la capacité des individus à assumer la responsabilité d'un avenir durable.
- **Former la population active** dans les différents secteurs économiques. Des programmes de formation doivent dispenser aux professionnels de divers domaines les savoirs et les compétences nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches sous l'angle de la durabilité.

48

En Europe, la stratégie adoptée en 2005 par la Commission économique pour l'Europe de l'ONU en matière d'éducation au développement durable est d'une importance toute particulière. Elle vise à :

- garantir que les conditions politiques, juridiques et organisationnelles favorisent l'éducation au développement durable;
- doter les enseignants des compétences nécessaires pour intégrer le développement durable dans leurs programmes de cours;
- garantir que les outils et les matériaux pédagogiques nécessaires à l'éducation au développement durable soient accessibles;
- encourager la recherche et le développement dans le domaine de l'éducation au développement durable;
- renforcer la collaboration à tous les niveaux en matière d'éducation au développement durable.

En Suisse, la Conférence suisse de coordination pour l'éducation au développement durable (CC EDD), composée par la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique et plusieurs unités administratives de la Confédération a élaboré un document conceptuel pour la Décennie de l'ONU. Elle y précise que l'éducation au développement durable doit permettre d'acquérir des savoirs, des facultés, des aptitudes et des compétences spécifiques et encourager notamment les aspects suivants:

- connaissance des interactions entre les trois dimensions du développement durable;
- gestion des processus de pondération entre intérêts écologiques, sociaux et économiques;
- faculté de penser et d'agir dans une perspective systémique;
- esprit critique et capacité de réflexion;
- gestion de la diversité des approches et des conflits d'objectifs;
- aptitude à la participation et à la citoyenneté;
- aptitude à l'empathie et à la solidarité;
- capacité imaginative et créativité.

Ces objectifs sont concrétisés dans un plan de mesures.

- ▶ [Conférence suisse de coordination pour l'éducation au développement durable CC EDD \(Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique\) et Confédération www.edk.ch/dyn/14655.php](#)
- ▶ [Commission suisse pour l'UNESCO www.decennie.ch](#)
- ▶ [Fondation suisse d'éducation pour l'environnement www.educ-envir.ch/actualite](#)
- ▶ [Fondation Education et Développement www.globaleducation.ch/globaleducation\\_fr/pages/HO/HO\\_AI.php](#)

49

La Suisse profite de la Décennie mondiale 2005–2014 pour l'éducation en vue du développement durable pour intégrer le développement durable dans les plans d'études à l'échelon de la région linguistique, ainsi que dans la formation des enseignants et dans le développement de la qualité des écoles.

# MESURER ET ÉVALUER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Deux types d'instruments sont envisageables pour apprécier si un développement est durable ou non: des indicateurs permettant de mesurer et d'analyser des situations, d'une part, et des méthodes d'évaluation de la durabilité (EDD) appliquées à des projets particuliers, d'autre part.

50

## SYSTÈMES D'INDICATEURS

### À QUOI SERVENT LES INDICATEURS

Si l'on entend s'engager sur la voie d'un développement durable et atteindre les objectifs fixés, il est nécessaire de dresser des bilans réguliers: où en est-on, quels sont les progrès accomplis et que reste-t-il à faire? Il faut donc aussi disposer d'éléments de mesure appropriés.

Les indicateurs de développement durable remplissent différentes fonctions. Ils peuvent:

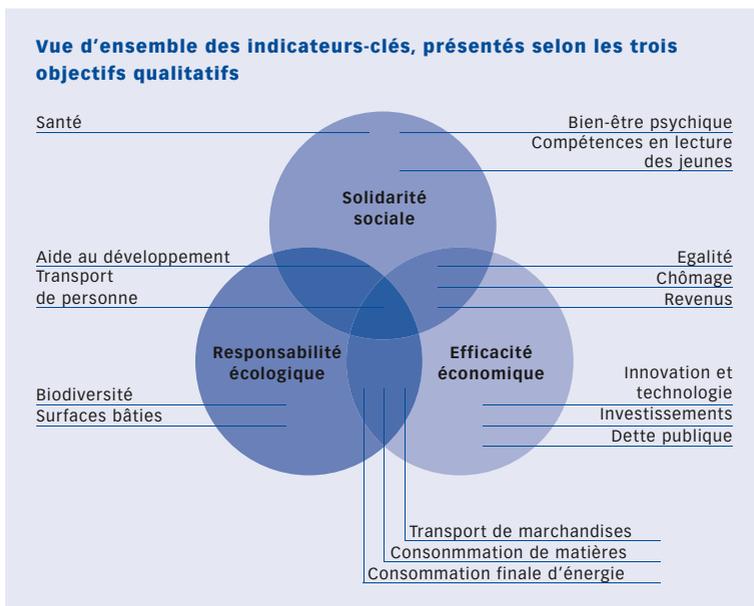
- **mesurer le niveau de durabilité et son évolution** dans le temps et montrer ce qu'il reste à entreprendre (monitoring);
- **donner lieu à des comparaisons** (benchmarking) avec d'autres collectivités; la concurrence qui en découle peut inciter à prendre des mesures supplémentaires pour atteindre les objectifs;
- **lancer le débat** entre acteurs sociaux sur les objectifs et l'orientation du développement durable;
- **informer le public et les décideurs politiques** des évolutions significatives et contribuer ainsi à ce que les problèmes soient détectés suffisamment tôt.

## POUR MESURER LA DURABILITÉ DE LA SUISSE: LE SYSTÈME MONET

Doté de quelque 75 indicateurs, le système de mesure MONET (Monitoring du développement durable) permet de rendre compte périodiquement de l'évolution du développement durable en Suisse. Cet instrument d'observation a été mis en place conjointement par l'OFS, l'ARE, l'OFEV et la DDC. Seize indicateurs-clés illustrent les caractéristiques principales et les grandes tendances de manière simple et condensée. Les éléments fondamentaux du système Monet (structure, cadre de référence et une grande partie des indicateurs) sont conçus de façon à pouvoir être aussi utilisés pour l'observation de nouveaux phénomènes sociopolitiques. Cet aspect va gagner en importance p.ex. dans le contexte de l'économie verte. Les indicateurs correspondent en outre à un grand nombre de recommandations de la «Commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social» (rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi) ou de l'initiative «Le PIB et au-delà» de la Commission européenne. Les indicateurs sont accessibles dans une banque centrale de données de l'OFS.

- [www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/21.html](http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/21.html)

51



<b>Les seize indicateurs-clés du système MONET</b>	
<b>Satisfaction des besoins – quelle est notre qualité de vie aujourd’hui?</b>	
La santé de la population s’améliore.	+
Les revenus n’augmentent pas.	=
Les infractions de violence sont en hausse.	-
Le chômage progresse.	-
<b>Solidarité – comment les ressources sont-elles réparties?</b>	
L’aide publique au développement augmente.	+
L’écart salarial entre femmes et hommes se réduit peu à peu.	+
<b>Préservation du capital – que laisserons-nous à nos enfants?</b>	
Les capacités de lecture des jeunes s’améliorent.	+
Après avoir augmenté, le taux d’endettement est revenu à son niveau de 1992.	=
La part des investissements dans le produit intérieur brut stagne.	=
Le nombre de personnes travaillant dans les domaines scientifiques et technologiques augmente.	+
Les populations d’oiseaux nicheurs croissent.	+
Les surfaces bâties s’étendent.	-
<b>Découplage – notre utilisation des ressources est-elle rationnelle?</b>	
Les transports de marchandises croissent plus fortement que l’économie.	-
La part des transports publics augmente.	+
La consommation d’énergie par personne diminue.	+
Les besoins matériels baissent par rapport au produit intérieur brut.	+
Légende:	Appréciation de l’évolution depuis 1990
+	positive (vers le développement durable)
-	négative (contraire au développement durable)
=	neutre

## MESURER LA DURABILITÉ DES VILLES ET DES CANTONS: LE CERCLE INDICATEURS

Plusieurs cantons et villes se sont groupés en un «Cercle Indicateurs» afin de mesurer le niveau de durabilité de leur développement. Deux systèmes d’indicateurs de développement durable ont été définis, l’un pour les cantons et l’autre pour les villes. Le but principal de ces indicateurs centraux est d’évaluer l’état actuel et l’évolution dans le temps du développement durable à un niveau stratégique-politique. Comme il n’existe pas de normes absolues en matière de développement durable, il n’est possible d’évaluer la situation d’un canton ou d’une ville que par com-

paraison. Une trentaine d'indicateurs permettent une comparaison de la situation sur l'axe temporel (monitoring) ainsi que l'évaluation comparative entre différents cantons et villes (benchmarking). Les indicateurs centraux se prêtent également à l'information du public.

- ▶ [www.are.admin.ch/cercleindicateurs-f](http://www.are.admin.ch/cercleindicateurs-f)

Vue d'ensemble des thématiques du Cercle Indicateurs				
Environnement		Economie		Société
Env1	Biodiversité	Eco1	Revenu	Soc1 Bruit/qualité de l'habitat
Env2	Nature et paysage	Eco2	Coût de la vie	Soc2 Mobilité
Env3	Qualité de l'énergie	Eco3	Marché du travail	Soc3 Santé
Env4	Consommation d'énergie	Eco4	Investissements	Soc4 Sécurité
Env5	Climat	Eco5	Vérité des coûts	Soc5 Répartition des revenus/de la fortune
Env6	Consommation des matériaux	Eco6	Utilisation efficace des ressources	Soc6 Participation
Env7	Régime des eaux	Eco7	Innovations	Soc7 Culture et loisirs
Env8	Qualité de l'eau	Eco8	Structure économique	Soc8 Formation
Env9	Utilisation du sol	Eco9	Savoir-faire	Soc9 Aide sociale
Env10	Qualité du sol	Eco10	Finances publiques	Soc10 Intégration
Env11	Qualité de l'air	Eco11	Impôts	Soc11 Egalité des chances
		Eco12	Production	Soc12 Solidarité interrégionale

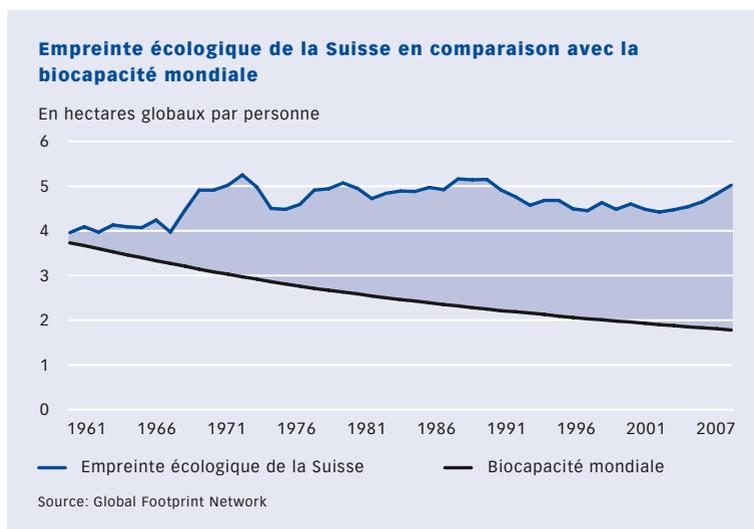
## L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

L'empreinte écologique est un indicateur de synthèse utilisé dans le monde entier pour mesurer la consommation de ressources. Cette méthode convertit l'intensité des utilisations et des charges exercées sur la nature en équivalents de surface nécessaire pour produire les ressources par des moyens renouvelables. Le résultat constitue l'empreinte écologique d'une région, d'un pays ou du monde entier. Il est exprimé en unités de surface dites «hectares globaux». La méthode calcule aussi la «biocapacité», c'est-à-dire la capacité de la nature à produire des matières premières et à neutraliser les polluants. La méthode ne fournit toutefois pas d'indications exhaustives sur le développement durable au sens large, car elle ne dit rien sur la prise en compte des besoins de la population.

L'empreinte écologique de la Suisse s'élève à 5,0 hectares globaux par habitant, alors que la biocapacité mondiale n'est que de 1,8 hectares par habitant. Cela signifie que la population suisse consomme près de trois fois plus de ressources naturelles que la quantité compatible avec les capacités de la planète. La consommation d'énergie est la première responsable de cette situation: elle participe pour près de deux tiers à l'empreinte écologique de la Suisse et dépasse par conséquent tous les autres facteurs. Nos besoins en surfaces cultivées, en surfaces forestières et en prairies sont un autre élément de poids et représentent 32 % de l'empreinte écologique totale. En revanche, les besoins en surfaces d'habitat et d'infrastructure sont de moindre importance, mais les effets de l'urbanisation sur la mobilité et la consommation d'énergie se retrouvent dans la composante énergétique de l'empreinte.

- ▶ [www.footprintnetwork.org/fr/index.php/GFN](http://www.footprintnetwork.org/fr/index.php/GFN)
- ▶ [www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/21/03/01.html](http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/21/03/01.html)

54



## EVALUATION DE LA DURABILITÉ

L'évaluation de la durabilité (EDD) est une aide à la décision et à l'action pour les projets qui ont des répercussions majeures sur plus d'une dimension du développement durable. De tels projets génèrent presque toujours des conflits d'objectifs et d'intérêts. La pondération des intérêts doit s'inscrire dans une vision d'ensemble afin de trouver des solutions optimales. Cette large pesée des intérêts est particulièrement importante lorsque les projets ont des effets à long terme et entraînent des coûts financiers considérables.

### ÉVALUATION DE LA DURABILITÉ DES PROJETS FÉDÉRAUX

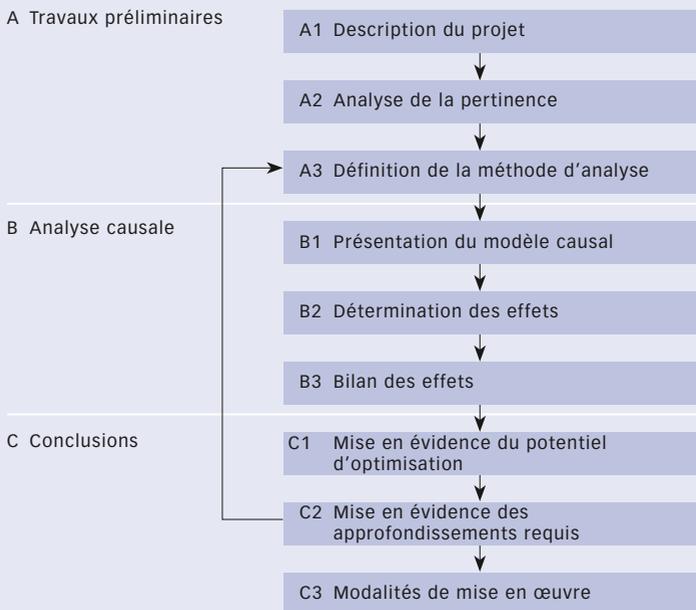
Dans sa «Stratégie pour le développement durable», le Conseil fédéral déclare qu'il est particulièrement important de réaliser une EDD pour les nouveaux projets de grande envergure – de nature législative, conceptuelle ou architecturale –, s'ils présentent des affinités avec le développement durable. L'EDD doit permettre d'évaluer suffisamment tôt et d'optimiser les projets et les activités d'ordre politique et stratégique sous l'angle du développement durable. L'analyse systématique des effets directs et indirects – souhaités ou non – d'un projet politique se trouve au cœur de cette méthode. L'évaluation objective des effets escomptés a l'avantage de les rendre transparents. Il s'agit ensuite de formuler des propositions d'amélioration et d'optimisation en tenant compte de plusieurs variantes. Le «Guide pratique pour les services fédéraux et autres intéressés» présente la démarche en neuf étapes. Il inclut un outil Excel permettant de saisir sommairement les effets d'un projet du point de vue du développement durable et d'en évaluer les effets attendus.

- ▶ [www.are.admin.ch/edd](http://www.are.admin.ch/edd)

### APPLICATIONS DE LA MÉTHODE D'ÉVALUATION DE LA DURABILITÉ (EDD)

L'EDD est notamment utilisée par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), qui en a amplement rendu compte pour la première fois dans son Rapport agricole 2005. L'évaluation de la durabilité porte principalement sur les ressources, l'efficacité et l'équité. L'EDD sera appliquée pour le développement de la politique agricole.

## Résumé des étapes de travail de l'évaluation de la durabilité des projets fédéraux



56

L'Office fédéral du développement territorial (ARE) a soumis les révisions partielles de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire de 2010 et de 2012 à une EDD. Le but était de montrer dans quelles dimensions – économie, environnement et société – les nouvelles propositions législatives déploient des conséquences positives ou négatives et qui sont les acteurs (économiques) particulièrement touchés.

Des procédures d'évaluation axées sur les principes du développement durable sont appliquées systématiquement au niveau de l'élaboration des projets, en particulier dans le domaine de la politique et de la planification des transports. Il existe en Suisse des approches EDD tant pour la planification des infrastructures ferroviaires que pour celle des infrastructures routières, telles que les systèmes d'évaluation NISTRA à l'Office fédéral des routes et NIBA à l'Office fédéral des transports.

Durant la procédure de sélection de sites pour le projet de dépôt en couches géologiques profondes des déchets radioactifs, l'Office fédéral du développement territorial (ARE) a élaboré, en collaboration avec l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et avec la participation d'experts des cantons concernés et de la Nagra (Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs), une étude d'impact socio-économique et écologique intercantonale dans toutes les régions d'implantation potentielles. L'impact économique, écologique et social doit être identifié en toute objectivité et aussi rapidement que possible afin d'éviter toute évolution défavorable et de prévoir d'éventuelles mesures de compensation, mais aussi afin de pouvoir saisir les occasions pour des développements favorables.

- ▶ D'autres applications à l'échelon fédéral sont signalées sous:  
[www.are.admin.ch/edd](http://www.are.admin.ch/edd)

## **ÉVALUATION DE LA DURABILITÉ DANS LES CANTONS ET LES COMMUNES**

Une évaluation de la durabilité de projets en tous genres peut aussi être réalisée au niveau local. Il existe en Suisse environ 30 instruments ou méthodes qui s'y rapportent. L'ARE a publié un guide pratique «Evaluer la durabilité des projets dans les cantons et les communes». Cet ouvrage est le fruit d'un groupe de travail composé d'une trentaine de représentants de cantons et de communes, ainsi que d'autres spécialistes de ce domaine. Il présente notamment les bénéfices que l'on peut tirer d'une telle démarche, propose une marche à suivre pour mettre en place une EDD et donne des pistes pour choisir l'instrument approprié.

- ▶ [www.are.admin.ch/eddlocal](http://www.are.admin.ch/eddlocal)

Un instrument typique, utilisé dans différentes variantes, est celui de la «Boussole bernoise du développement durable». L'évaluation se base sur des critères préétablis dans les domaines de l'environnement, de l'économie et de la société. Le résultat aboutit à un profil des forces et des faiblesses qui donne des informations sur le potentiel d'optimisation du projet et permet une évaluation globale du point de vue du développement durable.

- ▶ [www.be.ch/boussole](http://www.be.ch/boussole)

## Exemple d'une évaluation faite à l'aide de la Boussole bernoise

### Boussole du développement durable: Evaluation

Projet:



Le projet va dans le sens du développement durable!

Dimension	Champ thématique	non durable		durable		
		-2	-1	0	1	2
ENVIRONNEMENT	Gestion de l'eau					
	Qualité de l'eau					
	Consommation du sol					
	Qualité du sol					
	Consommation: flux des matériaux					
	Consommation: recyclage des matériaux					
	Qualité des matériaux					
	Diversité biologique					
	Espace naturel					
	Qualité de l'air					
	Climat					
	Consommation d'énergie					
	Qualité de l'énergie					
ÉCONOMIE	Revenu					
	Coût de la vie					
	Places de travail					
	Investissements: nouveaux					
	Investissements: maintien du patrimoine					
	Promotion économique					
	Vérité des coûts					
	Efficacité des ressources					
	Structure économique					
	Charge fiscale					
	Finances publiques: dépenses					
	Finances publiques: revenus					
	Know-how					
SOCIÉTÉ	Innovations					
	Qualité du paysage					
	Qualité du logement					
	Qualité de l'habitat					
	Offre de produits de consommation					
	Mobilité					
	Santé					
	Sécurité					
	Participation					
	Intégration					
	Communauté					
	Répartition des revenus et de la fortune					
	Egalité des chances					
Coopération suprarégionale						
Loisirs						
Culture						
Formation						
Sécurité sociale						

## LA SUISSE EST-ELLE SUR LA BONNE VOIE?



Les résultats les plus importants fournis par le système MONET d'observation du développement durable nous enseignent que des ébauches d'un développement durable existent dans la plupart des domaines de la vie. Mais on constate simultanément des tendances contraires.

1. Dans certains domaines, des progrès ont été accomplis ces dernières années, mais ils ont été annulés par d'autres effets négatifs. Un exemple est celui de l'accroissement de l'efficacité énergétique obtenu dans la production de biens et de services. L'amélioration de l'efficacité énergétique de l'économie constitue une bonne nouvelle en soi, mais celle-ci est ternie par la hausse de la consommation énergétique totale.
2. Une autre contradiction réside dans le fait que la Suisse se comporte tout à fait en accord avec les règles du développement durable dans les domaines qui ne concernent que notre pays, tandis qu'elle en néglige d'autres qui ont des implications globales. Ainsi, la qualité de l'air et de l'eau ne cesse de s'améliorer en Suisse, tandis que les émissions de CO<sub>2</sub>, qui affectent le système climatique planétaire, sont tout juste en voie de stabilisation. Le changement structurel de l'économie et la délocalisation de la production industrielle ont comme conséquence l'exportation d'une grande partie de la pollution.
3. Un troisième constat concerne la solidarité intergénérationnelle. Nombreux sont les indices montrant que la situation relativement favorable que nous connaissons actuellement résulte d'une politique préjudiciable aux générations futures: alors que beaucoup de Suisses sont très satisfaits de leur existence en général et de leur vie profes-

sionnelle en particulier, 17 % des adolescents ne disposent pas des compétences minimales en lecture qui leur permettraient de décider librement de leur avenir.

Dans l'absolu, la Suisse est encore très loin d'être un pays durable. L'empreinte écologique est là pour rappeler que la Suisse consomme près de trois fois plus de prestations environnementales et de ressources naturelles que la quantité compatible à long terme à l'échelle mondiale.

## **IL RESTE BEAUCOUP À FAIRE**

Les besoins croissants des pays du Sud et surtout des pays émergents accentuent les conflits liés à l'accès aux biens environnementaux et aux ressources naturelles. Il devient de plus en plus urgent que les pays industrialisés comme la Suisse réduisent leur consommation.

60

La mondialisation entraîne aussi une aggravation des problèmes écologiques, une augmentation des flux migratoires et une intensification de la concurrence entre sites de production, alors que le système multilatéral de gestion et de régulation (gouvernance) tarde à se mettre en place. Plus le temps passe, plus il s'avère que ces grands défis exigent impérativement de poursuivre les efforts de mise en place du développement durable, aussi bien à l'échelle des pays qu'à celle de la planète.

## **LE RÔLE DES POUVOIRS PUBLICS**

Pour favoriser le développement durable, il devient urgent que des efforts supplémentaires soient entrepris dans tous les domaines politiques, tant sur le plan national qu'international. Il est essentiel aussi de remplacer les manières de penser et d'agir trop sectorielles par des approches plus transversales qui intègrent différentes visions des choses. Dans ce contexte, les achats de biens et services de la Confédération, des cantons, des communes et des villes sont un moyen important: les pouvoirs publics ont fonction d'exemple et, de par le gros volume de leurs acquisitions, ils peuvent aider certains produits durables à mieux s'imposer sur le marché.

- ▶ [www.ciem.ch](http://www.ciem.ch)
- ▶ [www.ecobau.ch](http://www.ecobau.ch)

Les objectifs primordiaux pour l'avenir sont les suivants:

- lutter contre le réchauffement de la planète et préparer l'adaptation aux changements climatiques;
- garantir un accès équitable aux ressources sociales et économiques (en particulier au revenu, à la formation et à la santé);
- améliorer l'intégration de tous les groupes de population en Suisse et la solidarité avec les pays les plus pauvres;
- réduire la consommation de ressources naturelles (en particulier d'énergie);
- restreindre les atteintes portées à l'environnement, au plan tant quantitatif que qualitatif.

#### **CHACUN PEUT Y METTRE DU SIEN**

Chaque individu et chaque entreprise peut prendre quotidiennement des décisions en faveur du développement durable. Prenons l'exemple de la mobilité, où les transports publics et la locomotion douce sont des moyens de déplacement nettement plus durables que les transports individuels motorisés ou l'avion. Les placements financiers constituent une autre possibilité d'action. De nombreuses banques offrent aujourd'hui des fonds durables. Ceux-ci contiennent des actions d'entreprises qui remplissent des critères dans les domaines économique, écologique et social. En investissant dans de tels fonds, on met l'accent sur le développement durable sans devoir pour autant renoncer au rendement.

61

Les entreprises peuvent également s'approvisionner de manière durable et en faire part au public, par exemple en publiant régulièrement un rapport sur leur engagement en faveur du développement durable. Enfin, les individus ont également la possibilité de concentrer leurs achats sur des produits durables. La liste ci-après donne un aperçu des principaux labels présents sur le marché suisse pour faciliter le choix du consommateur. Afin d'éviter la publicité, les labels d'entreprises privées ne sont pas mentionnés.

- ▶ [www.boussole-durabilite.ch](http://www.boussole-durabilite.ch)
- ▶ [www.umweltschutz.ch/index.php?pid=683&l=fr](http://www.umweltschutz.ch/index.php?pid=683&l=fr)
- ▶ [www.nachhaltigleben.ch](http://www.nachhaltigleben.ch)

## PRODUITS ALIMENTAIRES

Le label du Bourgeon «suisse» certifie que le produit provient d'une culture biologique suisse.

- ▶ [www.bio-suisse.ch/fr/index.php](http://www.bio-suisse.ch/fr/index.php)



Ce label est attribué à des produits provenant d'une agriculture biodynamique certifiée. Il garantit une exploitation durable, une formation spécialisée, la prise en compte de paramètres sociaux et une formation transparente des prix.

- ▶ [www.demeter.ch/fr](http://www.demeter.ch/fr)



Le label de la fondation Pro Specie Rara est décerné à des produits et à des exploitations qui s'engagent en faveur de la sauvegarde des plantes de culture et des races d'animaux de rente menacées d'extinction.

- ▶ [www.prospecierara.ch](http://www.prospecierara.ch)



Le label Max Havelaar soutient le développement économique des pays producteurs, l'équité sociale et la protection de l'environnement.

- ▶ [www.maxhavelaar.ch/fr](http://www.maxhavelaar.ch/fr)



Le label MSC (Marine Stewardship Council) certifie que le produit provient d'une pêche respectueuse du milieu marin et n'a pas contribué au problème de surpêche.

- ▶ [www.msc.org](http://www.msc.org)



## GASTRONOMIE ET TOURISME

Le label Fourchette verte est décerné à des restaurants qui offrent un menu du jour sain et équilibré et ne vendent pas de boissons alcoolisées à bas prix.

- ▶ [www.fourchetteverte.ch/fr](http://www.fourchetteverte.ch/fr)



Le label Goût Mieux est décerné à des restaurants qui offrent chaque jour au moins trois menus préparés avec des produits biologiques régionaux, des produits conformes aux critères de protection des animaux ou des produits issus du commerce équitable.

- ▶ [www.goutmieux.ch](http://www.goutmieux.ch)



Le label du Bouquetin distingue les établissements hôteliers qui intègrent les principes du développement durable dans la conduite de leur entreprise.

- ▶ [www.steinbock-label.ch](http://www.steinbock-label.ch)



## ÉNERGIE ET MOBILITÉ

Le label Cité de l'énergie, lancé par l'Office fédéral de l'énergie, fixe un standard de qualité pour la politique énergétique des communes.

- ▶ [www.citedelenergie.ch](http://www.citedelenergie.ch)



Étiquette-énergie fournit des indications sur la consommation d'énergie des appareils électriques et des voitures, en les classant dans différentes catégories d'efficacité énergétique: A (vert) est la meilleure catégorie, alors que G (rouge) est la plus mauvaise. Pour les voitures, l'étiquette renseigne sur la consommation de carburant, les émissions de CO<sub>2</sub> et l'efficacité énergétique.

- ▶ [www.etiquetteenergie.ch](http://www.etiquetteenergie.ch)



Le label «naturemade» distingue deux niveaux de qualité de l'électricité. Le courant «naturemade basic» est issu de sources d'énergie renouvelables.

- ▶ [www.naturemade.ch/Franz/Label/label\\_f.htm](http://www.naturemade.ch/Franz/Label/label_f.htm)



64

Le courant «naturemade star» remplit quant à lui des critères écologiques plus stricts.

- ▶ [www.naturemade.ch/Franz/Label/label\\_f.htm](http://www.naturemade.ch/Franz/Label/label_f.htm)



## BÂTIMENTS ET LOGEMENTS

Dans le secteur de la construction, le standard Minergie garantit une utilisation rationnelle de l'énergie, l'emploi d'énergies renouvelables et une réduction des charges polluantes. Le standard MINERGIE-ECO®, qui est un complément au standard MINERGIE®, pose des exigences supplémentaires dans le domaine de la santé et de l'écologie du bâtiment, par exemple l'utilisation de matières premières locales.

- ▶ [www.minergie.ch](http://www.minergie.ch)

**MINERGIE®**

Le label «natureplus» est attribué en Europe à des matériaux de construction et des objets d'aménagement fonctionnels et compatibles avec l'environnement et la santé.



- ▶ [www.natureplus.org](http://www.natureplus.org)

Le label FSC (Forest Stewardship Council) certifie que le bois et les produits dérivés proviennent de forêts exploitées selon des critères de gestion durable.



- ▶ [www.fsc-suisse.ch](http://www.fsc-suisse.ch)

Le label STEP distingue des tapis faits main fabriqués dans des conditions sociales favorables, en respectant l'environnement.



- ▶ [www.label-step.org/fr](http://www.label-step.org/fr)

## ABRÉVIATIONS

ACS	Association des communes suisses
AL 21	Agenda local 21
ARE	Office fédéral du développement territorial
CIDD	Comité interdépartemental pour le développement durable
CDD	Commission du développement durable des Nations Unies
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CC EDD	Conférence suisse de coordination pour l'éducation au développement durable
DDC	Direction du développement et de la coopération
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DTAP	Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement
EDD	Evaluation de la durabilité
EMAS	Eco-Management and Audit Scheme (Système de management et d'audit environnemental de l'UE)
ESDN	European Sustainable Development Network (Réseau européen pour le développement durable)
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GRI	Global Reporting Initiative
MONET	Monitoring du développement durable
NIBA	Indicateurs du développement durable pour les projets d'infrastructure ferroviaire
NISTRA	Indicateurs du développement durable pour les projets d'infrastructure routière
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
OFCL	Office fédéral des constructions et de la logistique
OFEN	Office fédéral de l'énergie
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFL	Office fédéral du logement
OFROU	Office fédéral des routes
OFS	Office fédéral de la statistique
OFSP	Office fédéral de la santé publique

OFT	Office fédéral des transports
ONU	Organisation des Nations Unies
SA	Standard for Social Accountability Standard de responsabilité sociétale
SDD	Stratégie pour le développement durable
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SME	Système de management environnemental
UE	Union européenne
UVS	Union des villes suisses
WBCSD	World Business Council for Sustainable Development

## **DÉCLARATION DE RIO SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT (DÉCLARATION DE RIO)**

### **PRÉAMBULE**

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Réunie à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992, Réaffirmant la Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement adoptée à Stockholm le 16 juin 1972, et cherchant à en assurer le prolongement, Dans le but d'établir un partenariat mondial sur une base nouvelle et équitable en créant des niveaux de coopération nouveaux entre les Etats, les secteurs clefs de la société et les peuples, Œuvrant en vue d'accords internationaux qui respectent les intérêts de tous et protègent l'intégrité du système mondial de l'environnement et du développement, Reconnaissant que la Terre, foyer de l'humanité, constitue un tout marqué par l'interdépendance, Proclame ce qui suit:

### **PRINCIPE 1**

Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.

### **PRINCIPE 2**

Conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, les Etats ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources selon leur politique d'environnement et de développement, et ils ont le devoir de faire en sorte que les activités exercées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle ne causent pas de dommages à l'environnement dans d'autres Etats ou dans des zones ne relevant d'aucune juridiction nationale.

### **PRINCIPE 3**

Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures.

### **PRINCIPE 4**

Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément.

### **PRINCIPE 5**

Tous les Etats et tous les peuples doivent coopérer à la tâche essentielle de l'élimination de la pauvreté, qui constitue une condition indispensable du développement durable, afin de réduire les différences de niveaux de vie et de mieux répondre aux besoins de la majorité des peuples du monde.

#### PRINCIPE 6

La situation et les besoins particuliers des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des pays les plus vulnérables sur le plan de l'environnement, doivent se voir accorder une priorité spéciale. Les actions internationales entreprises en matière d'environnement et de développement devraient également prendre en considération les intérêts et les besoins de tous les pays.

#### PRINCIPE 7

Les Etats doivent coopérer dans un esprit de partenariat mondial en vue de conserver, de protéger et de rétablir la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre. Etant donné la diversité des rôles joués dans la dégradation de l'environnement mondial, les Etats ont des responsabilités communes mais différenciées. Les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe dans l'effort international en faveur du développement durable, compte tenu des pressions que leurs sociétés exercent sur l'environnement mondial et des techniques et des ressources financières dont ils disposent.

#### PRINCIPE 8

Afin de parvenir à un développement durable et à une meilleure qualité de vie pour tous les peuples, les Etats devraient réduire et éliminer les modes de production et de consommation non viables et promouvoir des politiques démographiques appropriées.

#### PRINCIPE 9

Les Etats devraient coopérer ou intensifier le renforcement des capacités endogènes en matière de développement durable en améliorant la compréhension scientifique par des échanges de connaissances scientifiques et techniques et en facilitant la mise au point, l'adaptation, la diffusion et le transfert de techniques, y compris de techniques nouvelles et novatrices.

#### PRINCIPE 10

La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les Etats doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré.

#### PRINCIPE 11

Les Etats doivent promulguer des mesures législatives efficaces en matière d'environnement. Les normes écologiques et les objectifs et priorités pour la gestion de l'environnement devraient être adaptés à la situation en matière d'environnement

et de développement à laquelle ils s'appliquent. Les normes appliquées par certains pays peuvent ne pas convenir à d'autres pays, en particulier à des pays en développement, et leur imposer un coût économique et social injustifié.

#### PRINCIPE 12

Les Etats devraient coopérer pour promouvoir un système économique international ouvert et favorable, propre à engendrer une croissance économique et un développement durable dans tous les pays, qui permettrait de mieux lutter contre les problèmes de dégradation de l'environnement. Les mesures de politique commerciale motivées par des considérations relatives à l'environnement ne devraient pas constituer un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable, ni une restriction déguisée aux échanges internationaux. Toute action unilatérale visant à résoudre les grands problèmes écologiques au-delà de la juridiction du pays importateur devrait être évitée. Les mesures de lutte contre les problèmes écologiques transfrontières ou mondiaux devraient, autant que possible, être fondées sur un consensus international.

#### PRINCIPE 13

Les Etats doivent élaborer une législation nationale concernant la responsabilité de la pollution et d'autres dommages à l'environnement et l'indemnisation de leurs victimes. Ils doivent aussi coopérer diligemment et plus résolument pour développer davantage le droit international concernant la responsabilité et l'indemnisation en cas d'effets néfastes de dommages causés à l'environnement dans des zones situées au-delà des limites de leur juridiction par des activités menées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle.

#### PRINCIPE 14

Les Etats devraient concerter efficacement leurs efforts pour décourager ou prévenir les déplacements et les transferts dans d'autres Etats de toutes activités et substances qui provoquent une grave détérioration de l'environnement ou dont on a constaté qu'elles étaient nocives pour la santé de l'homme.

#### PRINCIPE 15

Pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les Etats selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement.

#### PRINCIPE 16

Les autorités nationales devraient s'efforcer de promouvoir l'internalisation des coûts de protection de l'environnement et l'utilisation d'instruments économiques, en vertu du principe selon lequel c'est le pollueur qui doit, en principe, assumer le coût de la pollution, dans le souci de l'intérêt public et sans fausser le jeu du commerce international et de l'investissement.

#### PRINCIPE 17

Une étude d'impact sur l'environnement, en tant qu'instrument national, doit être entreprise dans le cas des activités envisagées qui risquent d'avoir des effets nocifs importants sur l'environnement et dépendent de la décision d'une autorité nationale compétente.

#### PRINCIPE 18

Les Etats doivent notifier immédiatement aux autres Etats toute catastrophe naturelle ou toute autre situation d'urgence qui risque d'avoir des effets néfastes soudains sur l'environnement de ces derniers. La communauté internationale doit faire tout son possible pour aider les Etats sinistrés.

#### PRINCIPE 19

Les Etats doivent prévenir suffisamment à l'avance les Etats susceptibles d'être affectés et leur communiquer toutes informations pertinentes sur les activités qui peuvent avoir des effets transfrontières sérieusement nocifs sur l'environnement et mener des consultations avec ces Etats rapidement et de bonne foi.

#### PRINCIPE 20

Les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation est donc essentielle à la réalisation d'un développement durable.

#### PRINCIPE 21

Il faut mobiliser la créativité, les idéaux et le courage des jeunes du monde entier afin de forger un partenariat mondial, de manière à assurer un développement durable et à garantir à chacun un avenir meilleur.

#### PRINCIPE 22

Les populations et communautés autochtones et les autres collectivités locales ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement et le développement du fait de leurs connaissances du milieu et de leurs pratiques traditionnelles. Les Etats devraient reconnaître leur identité, leur culture et leurs intérêts, leur accorder tout l'appui nécessaire et leur permettre de participer efficacement à la réalisation d'un développement durable.

#### PRINCIPE 23

L'environnement et les ressources naturelles des peuples soumis à oppression, domination et occupation doivent être protégés.

#### PRINCIPE 24

La guerre exerce une action intrinsèquement destructrice sur le développement durable. Les Etats doivent donc respecter le droit international relatif à la protection de l'environnement en temps de conflit armé et participer à son développement, selon que de besoin.

**PRINCIPE 25**

La paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables.

**PRINCIPE 26**

Les Etats doivent résoudre pacifiquement tous leurs différends en matière d'environnement, en employant des moyens appropriés conformément à la Charte des Nations Unies.

**PRINCIPE 27**

Les Etats et les peuples doivent coopérer de bonne foi et dans un esprit de solidarité à l'application des principes consacrés dans la présente Déclaration et au développement du droit international dans le domaine du développement durable.

## PRINCIPES DU SYSTÈME D'INDICATEURS MONET POUR LE MONITORING DU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN SUISSE (VERSION ABRÉGÉE)

### Solidarité sociale

<b>Principe général</b>	<b>1a</b>	<b>Garantie des droits de la personne humaine</b>	Chaque individu a le droit de vivre dans la dignité et le droit à l'épanouissement de sa personnalité dans une démocratie de droit.
	<b>1b</b>	<b>Limites de la liberté individuelle</b>	L'épanouissement de la personnalité ne doit pas se faire aux dépens de la dignité d'autres personnes appartenant aux générations présentes ou à venir.
Conditions de vie objectives	2a	Satisfaction des besoins	La satisfaction des besoins existentiels de la population doit être assurée à long terme.
	2b	Promotion de la santé	La santé de l'être humain doit être préservée et favorisée.
	2c	Lutte contre la pauvreté	Une vie dans la dignité exclut tout état de pauvreté. Chaque individu vivant dans l'indigence bénéficiera de prestations de solidarité adaptées.
Conditions de vie subjectives	3a	Satisfaction et bonheur	Les possibilités pour les générations présentes et à venir de mener une existence satisfaisante et de trouver le bonheur doivent être préservées et favorisées.
	3b	Développement compatible avec le bien-être	L'évolution socio-économique et les modifications de l'environnement ne doivent pas se faire aux dépens du bien-être de l'individu.
Répartition équitable, égalité des chances	4a	Interdiction de toute discrimination	Personne ne doit être victime de discrimination en raison de ses qualités visibles ou invisibles.
	4b	Egalité des chances et répartition équitable	Chaque individu doit avoir les mêmes droits et les mêmes chances, les ressources doivent être réparties plus équitablement.
	4c	Intégration des défavorisés	L'intégration de groupes de population ou de régions défavorisés doit être encouragée.

Renforcement de la cohésion sociale	5a	Compréhension entre les personnes et les cultures	Les échanges et la compréhension entre les individus et les groupes doivent être encouragés.
	5b	Participation sociale et politique	La participation sociale et politique doit être encouragée.
Solidarité internationale	6a	Coopération au développement	Coopération au développement: il faut encourager un développement équitable, par exemple en supprimant les inégalités à l'échelle planétaire. La lutte contre la pauvreté constitue la clé de voûte de ces efforts.
	6b	Promotion de la paix et de la démocratie	La coexistence pacifique des peuples et des nations, le respect des droits humains et des structures démocratiques doivent être encouragés.
Développement et préservation du capital humain	7a	Développement du capital humain	Le savoir collectif et l'héritage socioculturel doivent être encouragés et enrichis durablement.
	7b	Liberté d'opinion et liberté de l'information	La libre circulation de l'information, la liberté d'opinion et d'expression sont garanties.
	7c	Encouragement de la capacité d'apprendre	La capacité à communiquer et à traiter des informations doit être encouragée.
	7d	Environnement favorable aux enfants	Les enfants et les jeunes notamment doivent pouvoir vivre dans un environnement ouvert, motivant, qui leur offre des perspectives d'avenir.

### Effacité économique

<b>Principe général</b>	<b>8</b>	<b>Ordre économique au service du bien commun</b>	Le système économique doit satisfaire véritablement et efficacement les besoins de l'individu et de la société et encourager l'initiative individuelle, mais aussi mettre l'intérêt personnel au service du bien commun.
Système économique	9a	Economie de marché	Des interventions sur le marché libre se justifient lorsque celui-ci ne remplit plus son rôle ou en présence de biens ayant un intérêt public prépondérant.

	9b	Vérité des coûts et principe du pollueur-payeur	Les prix doivent refléter la disponibilité des ressources naturelles et inclure les coûts externes (principe du pollueur-payeur).
	9c	Interventions conformes au système	Pour toute intervention sur le marché, il faut recourir en premier lieu aux instruments de l'économie de marché.
Efficacité et compétitivité	10a	Promotion de l'efficacité économique	L'efficacité économique d'une société et son capital productif, social et humain ne devraient pas seulement croître quantitativement mais leur qualité devrait aussi être améliorée.
	10b	Ordre économique favorable à l'innovation et à la concurrence	Les conditions de l'économie de marché doivent encourager les innovations et maintenir et améliorer la compétitivité et la qualité de la place économique.
	10c	Encouragement de la recherche	La recherche et le développement allant dans le sens du développement durable doivent être encouragés.
	10d	Limitation de l'endettement public	L'endettement des collectivités publiques ne doit pas mettre en péril la possibilité, pour les générations futures, de couvrir leurs propres besoins.
Flexibilité et stabilité	11a	Prévisibilité des changements du système	Les conditions de l'économie doivent favoriser la prise en compte du long terme et faciliter l'adaptation à l'évolution sociale.
	11b	Rapidité des changements ne mettant pas en péril la paix sociale	Ni la rapidité ni la lenteur des changements économiques ne doivent mettre en péril la paix sociale.
Production et consommation de biens et de services	12a	Production compatible avec l'environnement	Les charges et risques environnementaux des entreprises doivent être minimisés, leurs flux de matière et d'énergie doivent être optimisés.
	12b	Consommation sociale et compatible avec l'environnement	La consommation de biens et de services doit répondre à des critères d'équité et de respect de l'environnement.

	12c	Information transparente des entreprises et des consommateurs	Au sein et en dehors des entreprises, il convient de mettre en place des systèmes d'information permettant d'assurer une production et une consommation durables.
Emploi	13	Emploi valorisant et permettant de gagner sa vie	Le système économique doit permettre aux personnes qui souhaitent exercer une activité professionnelle de trouver un travail valorisant qui leur permette de subvenir à leurs besoins.
Commerce international	14a	Commerce mondial compatible avec les besoins sociaux et l'environnement	Le commerce multilatéral doit favoriser une utilisation parcimonieuse et efficace des ressources naturelles et la justice sociale.
	14b	Commerce multilatéral utile à tous	Le système commercial multilatéral doit favoriser la couverture des besoins d'une nation sans que celle d'autres nations s'en trouve affectée.

76

### Responsabilité écologique

<b>Principe général</b>	15a	<b>Sauvegarde des ressources naturelles</b>	Les ressources naturelles doivent être sauvegardées durablement et les dommages existants réparés.
	15b	<b>Sauvegarde de la biodiversité</b>	La nature doit être sauvegardée dans sa diversité dynamique.
Utilisation des ressources	16a	Limitation de l'utilisation des ressources renouvelables	Les ressources renouvelables doivent être utilisées en deçà de leur niveau de régénération.
	16b	Limitation de l'utilisation des ressources non renouvelables	L'utilisation des ressources non renouvelables doit être maintenue à un niveau ne dépassant pas celui du potentiel de développement des ressources renouvelables.
Déchets et substances	17a	Limitation des déchets biodégradables et des polluants	La charge environnementale occasionnée par les déchets et polluants dégradables doit être minimisée et ne doit en aucun cas dépasser le seuil d'absorption des écosystèmes.
	17b	Arrêt des émissions de polluants non biodégradables	Les émissions de polluants non dégradables doivent être évitées dans la mesure du possible.

Risques	18a	Compensation écologique	Chaque atteinte à la nature doit être compensée par des mesures préservant la qualité des biotopes et les liaisons entre eux.
	18b	Minimisation des risques écologiques	Il ne faut tolérer les risques d'accidents que dans la mesure où ils n'entraînent pas de dégâts persistant plus d'une génération.
	18c	Précaution en cas d'incertitude	Quand il y a risque de perturbations graves ou irréversibles, il importe de prendre des mesures de précaution, même en l'absence de certitude scientifique absolue à propos de ce risque.
Rapidité des changements	19	Respect de la durée des processus naturels	Les atteintes anthropogènes sur la nature doivent laisser assez de temps à l'environnement pour y réagir par des processus naturels.
Paysages naturels et cultivés	20	Paysages naturels et cultivés convenables	L'aménagement du cadre de vie naturel de l'être humain doit s'inspirer des droits humains. L'être humain doit pouvoir vivre dans des paysages naturels et cultivés convenables.

## BIBLIOGRAPHIE

- Pour des publications récentes sur le développement durable, voir: [www.are.admin.ch/developpementdurable](http://www.are.admin.ch/developpementdurable) > Bibliographie

### PUBLICATIONS AYANT TRAIT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cercle Indicateurs (2005): *Indicateurs centraux pour le développement durable des villes et cantons* – Rapport du Cercle Indicateurs, Berne

Confédération suisse (2011): *Rapport environnemental 2011 de l'administration fédérale*, Berne

Conseil fédéral suisse (2010): *Objectifs du Millénaire pour le développement. Rapport intermédiaire de la Suisse du 30 juin 2010*, Berne

78

Conseil fédéral suisse (2012): *Stratégie pour le développement durable 2012–2015*, Rapport du 25 janvier 2012, Berne

Direction du développement et de la coopération, Office fédéral du développement territorial (2004): *Le développement durable en Suisse – Bases méthodologiques*, Berne

Infras (2006): *L'empreinte écologique de la Suisse – une contribution au débat sur la durabilité*. Etude mandatée par les offices fédéraux du développement territorial, de la statistique, de l'environnement ainsi que la Direction du développement et de la coopération, Neuchâtel

Institut de hautes études en administration publique (2011): *L'ancrage institutionnel du développement durable dans l'administration fédérale et dans trois cantons (VD, BE, AG)*, Lausanne

Office fédéral de l'agriculture (2011): *Rapport agricole 2011*, Berne

Office fédéral de l'environnement (2010): *La politique climatique suisse en bref. Résumé du rapport 2009 de la Suisse sur la politique climatique à l'attention du Secrétariat de l'ONU sur les changements climatiques*, Berne

Office fédéral de la statistique, Direction du développement et de la coopération (2008): *Monitoring du développement durable. La Suisse dans un monde globalisé*, Neuchâtel

Office fédéral de la statistique, Office fédéral du développement territorial, Direction du développement et de la coopération, Office fédéral de l'environnement (2010): *Le développement durable en bref. 16 indicateurs-clés pour mesurer les progrès*, Neuchâtel

Office fédéral de la statistique, Office fédéral du développement territorial, Office fédéral de l'environnement, Direction du développement et de la coopération (2012): *Rapport sur le développement durable 2012*, Neuchâtel

Office fédéral de la statistique, Office fédéral du développement territorial, Direction du développement et de la coopération, Office fédéral de l'environnement (2012): *Développement durable. Statistique de poche 2012*, Neuchâtel

79

Office fédéral du développement territorial, Institut de hautes études en administration publique (2003): *Etat des lieux des démarches de développement durable dans les communes*, Berne et Lausanne

Office fédéral du développement territorial (2004): *Etat des lieux des démarches de développement durable dans les cantons 2003–2004*, Berne

Office fédéral du développement territorial (2005): *Critères de qualité pour une démarche de développement durable – Aide à l'orientation pour les acteurs du développement durable dans les collectivités publiques*, Berne

Office fédéral du développement territorial (2007): *Evaluer la durabilité des projets dans les cantons et les communes*, Berne

Office fédéral du développement territorial (2008): *Evaluation de la durabilité. Guide pratique pour les services fédéraux et autres intéressés*, Berne

Office fédéral du développement territorial (2011): *Projet de territoire Suisse. Avant-projet pour la consultation tripartite*, Berne

Office fédéral du développement territorial, Office fédéral de l'énergie (2011), *Quartiers durables. Défis et opportunités pour le développement urbain*, Berne

Office fédéral du développement territorial (2012), *Tourisme et développement durable – Bonnes pratiques et pistes d'action*, Berne

Office fédéral du développement territorial (2012), *Promotion économique et développement durable dans les cantons*, Berne

Organisation de coopération et de développement économiques OCDE (2011): *Stratégie pour une croissance verte*, Paris

80

Programme des Nations Unies pour l'environnement PNUE (2011): *Vers une économie verte: Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté*, Nairobi